

UNITED NATIONS
SECURITY
COUNCIL



Distr.
GENERALE
S/2684/Add.1
30 juin 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

LETRE, EN DATE DU 30 JUIN 1952, DU REPRESENTANT PERMANENT
DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES,
PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

ANNEXE

I

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DEMOCRATES

Secrétariat: 70 avenue Legrand,
Bruxelles

APPEL AU CONSEIL DE SECURITE

adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Association internationale
des juristes démocrates, réuni à Vienne du 16 au 18 avril 1952

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement de la République de Corée a porté
des accusations au sujet des crimes de guerre réitérés, commis par les armées
américaines.

L'Association internationale des juristes démocrates a envoyé sur place
une commission de juristes chargée d'enquêter au sujet de ces accusations.

La commission de l'Association internationale des juristes démocrates a
séjourné en Corée, puis en Chine, du 3 mars au 12 avril derniers.

/Le Conseil

Le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates a examiné, avec une pleine conscience de sa responsabilité, les rapports de cette commission. Il a pesé les preuves qu'ils contiennent. Il aurait préféré ne pas avoir à dénoncer à nouveau des crimes pareils à ceux dont les condamnations de Nuremberg ont marqué l'infamie.

A l'issue de son examen, le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates déclare que les faits relevés par sa commission prouvent la perpétration, par les armées américaines, de crimes monstrueux, non seulement contre les combattants, mais aussi contre les populations civiles, entre autres : utilisation de l'arme chimique, massacres en masse, tortures, viols, meurtres individuels, attaques aériennes contre des habitants paisibles, pillages et destructions de biens, notamment de trésors culturels et spécialement usage par ces armées, en Corée et Chine, de l'arme bactériologique.

Le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates rappelle que l'emploi de l'arme bactériologique est interdit par les lois et coutumes de la guerre et que cette interdiction a été confirmée par le Protocole de Genève de 1925.

Mais l'utilisation de l'arme bactériologique ne constitue pas seulement le plus grave des crimes contre l'humanité, elle crée aussi, pour celle-ci, un atroce danger.

Comme juristes, nous protestons contre la violation du droit international.

Comme hommes, nous dénonçons la menace dirigée contre toute la population du monde et nous nous indignons du détournement de la science pour des buts criminels.

Nous demandons au Conseil de sécurité :

- (1) De se saisir sans tarder des conclusions de notre commission d'enquête ainsi que de toute autre preuve se rapportant à la guerre bactériologique et aux autres faits dénoncés, à la fabrication d'engins bactériologiques et à la préparation de leur emploi ;
- (2) De prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre fin aux crimes commis par les armées américaines, crimes qui constituent une menace directe contre la paix et contre la sécurité internationale.

Nous lui demandons de communiquer notre appel à tous les membres de l'Organisation des Nations Unies.

II

COMMISSION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES JURISTES DEMOCRATES

RAPPORT SUR LES CRIMES DES ETATS-UNIS EN COREE

31 mars 1952
[Original : Anglais]

Notes explicatives

1. Le présent rapport est publié par la commission avec l'approbation de l'Association internationale des juristes démocrates. Le siège de l'association est établi en Belgique, à Bruxelles, 70 avenue Legrand.
2. La Commission a tenu à publier sans délai le présent rapport; elle s'excuse des erreurs qui pourraient apparaître dans la transcription des noms et des termes coréens.
3. La Corée est divisée en provinces. Chaque province est subdivisée en arrondissements ou goons; chaque goon est divisé en cantons ou myens; le myen est divisé en villages ou ris. Le terme ri désigne également une subdivision territoriale d'une ville.
4. Le mal est une unité coréenne de poids.
Le li est une unité de longueur.
Le pyung est une unité de superficie.
(Le mille anglaise équivaut à un kilomètre cinq huitièmes).
5. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux documents et aux dépositions des principaux témoins, mentionnés dans la liste qui figure à la fin du rapport.
6. Les membres de la commission ont signé le présent rapport dans son texte anglais seulement.

Chapitre 1

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a demandé plusieurs fois aux Nations Unies de protester contre les violations du droit international commises par ses ennemis sur le territoire de la Corée, mais l'Organisation des Nations Unies n'a tenu aucun compte de ces appels.

Les faits articulés ont fait l'objet de diverses enquêtes; ils ont été examinés en particulier dans un rapport du 27 mai 1951 préparé par la Fédération internationale des femmes démocrates qui s'est rendue en Corée.

L'extrême gravité de ces accusations a incité le Conseil et l'Association internationale des juristes démocrates à constituer, après le Congrès de l'Association à Berlin en septembre 1951, une commission composée d'hommes de loi de différents pays afin de l'envoyer enquêter sur les lieux en Corée, conformément aux méthodes légales d'investigation.

La commission était composée de :

Heinrich Brandweiner, Professeur de droit international à l'université Graz (Autriche), Président de la commission.

Luigi Cavalieri, Avocat à la Cour suprême de Rome (Italie), Vice-Président de la commission.

Jack Gaster, Avoué à Londres (Grande-Bretagne).

Marc Jacquier, Avocat à la Cour d'appel, Paris (France).

Ko Po-nien, Directeur des recherches de l'Institut populaire des relations internationales à Pékin (Chine).

Marie-Louise Moerens, Avocate à Bruxelles (Belgique).

Letelba Rodrigues de Britto, Avocat à Rio-de-Janeiro (Brésil).

Zofia Wasilkowska, Conseiller à la Cour suprême de Varsovie (Pologne).

La commission a séjourné en Corée du 3 au 19 mars 1952. Les membres de la commission ont visité les Provinces de Pyongan-Nord, de Pyongan-Sud, de Hwanghae, de Kangwon, et en particulier les villes de Pyongyang, de Nampo, de Kaichen, de Pek Dong, d'Anju, d'Anak, de Sinchon, de Sariwon, de Wonsan, etc.

Le temps limité dont disposait la commission ainsi que l'état de guerre l'ont empêchée d'enquêter sur toutes les accusations dont elle avait été saisie. Mais la commission, ayant obtenu des autorités coréennes toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cette tâche, a minutieusement enquêté sur les cas qui lui ont semblé les plus importants par leur ampleur et le nombre des victimes, ou bien par le caractère spécial des méthodes employées par les auteurs des actes incriminés.

Dans chacun de ces cas, après examen des rapports et déclarations présentés par les autorités compétentes, les membres de la commission se sont livrés à des investigations directes, au cours desquelles ils ont questionné plus de cent témoins.

Les conclusions de la commission sont fondées sur l'étude des cas relativement auxquels la commission a recueilli des témoignages directs et dûment corroborés par l'examen de tous les documents pertinents.

Tous les éléments de preuve présentant de l'importance sont examinés dans le présent rapport, en particulier ceux qui ont trait à l'utilisation des armes bactériennes et chimiques; les documents importants au point de vue historique ont été examinés en ce qui a trait à la question des origines de la guerre. Les cas de bombardement de villes et d'édifices protégés, les assassinats, les tortures et les meurtres dont la population civile a été victime et qui sont cités dans le présent rapport sont ceux dont l'authenticité a été établie par des témoignages directs, dûment corroborés. A la fin de son rapport, la commission présente des conclusions qu'il y a lieu, à son sens, de tirer des faits établis.

Dans chacun des cas visés, le nom d'un témoin tout au moins a été cité; la liste de certains des documents les plus importants dont il est fait mention, figure à la fin du présent rapport. La commission se propose de publier dans un volume distinct, sous forme de supplément au présent rapport, des extraits tirés des dépositions des principaux témoins ainsi que le texte des documents les plus importants.

Après avoir classé les faits établis, d'après leur nature, la commission a ensuite examiné la question de savoir si ces faits constituaient ou non des crimes de guerre, ou des crimes contre l'humanité au sens de la définition contenue dans l'article 6 des Statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg, s'ils violaient les conventions internationales qui sont encore en vigueur actuellement, ou s'ils étaient contraires aux lois et coutumes de la guerre.

Il serait téméraire pour une commission de juristes de tenter de résumer en quelques paragraphes le droit international applicable aux sujets d'une extrême diversité qu'elle a eu à examiner au cours de son enquête. Toutefois, la commission estime opportun de citer très brièvement, au profit des lecteurs du présent rapport, les principaux traités et accords ainsi que les principes de droit coutumier qui se rapportent aux sujets considérés. Ces indications ne sauraient être considérées comme complètes; d'autre part, il ne peut être question de traiter les questions nombreuses et complexes que soulèvent l'interprétation et l'application de l'ensemble des textes et des principes dont la commission a tenu compte dans la préparation de ses conclusions.

En premier lieu, la tâche de la commission consistait à prendre pour base les deux conventions concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, datées du 29 juillet 1899 et du 18 octobre 1907 (Convention de La Haye). La raison en est que ces deux conventions renferment des dispositions réglementant la conduite des belligérants dans un conflit armé et reconnues comme lois coutumières obligatoires pour tous les Etats. Les conventions de La Haye formulent les principes de base des lois de la guerre, savoir, que les nations en guerre n'ont pas une liberté illimitée dans le choix des moyens de porter préjudice à l'ennemi, et qu'il leur est interdit notamment de se livrer à des attaques directes contre les populations civiles. Les conventions de La Haye distinguent entre les villes et les localités défendues ou ouvertes, elles accordent des privilèges à certains édifices : églises, hôpitaux et écoles. En outre, ces conventions interdisent le pillage et condamnent l'usage de certaines armes et méthodes de guerre. Parmi les méthodes prohibées, figure notamment l'emploi de poison et d'armes empoisonnées, terme qui comprend les armes chimiques et bactériennes. Ces deux prohibitions ont été, plus tard, énoncées d'une manière détaillée dans le Protocole de Genève en date du 17 juin 1925, concernant la prohibition d'emploi, comme moyen de guerre, des gaz asphyxiants, toxiques et similaires et des armes bactériennes. La commission a également pris en considération, entre autres textes, la Convention de Genève, en date du 17 juillet 1929, sur l'amélioration de la condition des blessés et malades des armées en campagne; l'Accord de la même date concernant le traitement des prisonniers de guerre et la Convention de Genève en date du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre. En ce qui concerne l'application de ce dernier traité, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration le 13 juillet 1950, confirmant l'observation de ce traité par l'Armée populaire coréenne.

La commission souligne tout particulièrement les principes de Nuremberg qui trouvent leur expression dans les Statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg et dans les décisions rendues par cette juridiction. Les principes de Nuremberg distinguent entre autres deux catégories de crimes contre le droit international.

a. Crimes de guerre :

Violation des lois et coutumes de la guerre qui comprennent, sans s'y limiter, l'assassinat, le mauvais traitement ou la déportation des populations civiles pour travail d'esclave ou autres fins dans des territoires occupés, l'assassinat ou le mauvais traitement des prisonniers de guerre ou de personnes sur mer, les exécutions d'otages, le pillage de biens publics ou privés, la destruction préméditée des villes et villages, la dévastation non justifiée par les nécessités militaires.

b. Crimes contre l'humanité :

Meurtre, extermination, mise en esclavage, déportation et autres actes inhumains commis à l'égard des populations civiles ou persécutions pour motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions sont causés par ou liés à des crimes contre la paix ou des crimes de guerre.

Ces principes constituent le prolongement des conventions de La Haye, ainsi que du droit international coutumier et sont universellement reconnus.

Enfin, la commission a pris en considération la Convention, adoptée le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, concernant la prévention et la punition du crime de génocide. On entend par génocide les actes accomplis ou les tentatives d'actes contre les groupes nationaux ethniques, raciaux ou religieux, afin de les anéantir. Le crime de génocide comprend également l'assassinat des membres appartenant à ces groupes, les atteintes à l'intégrité physique et mentale des membres de ces groupes et le fait de les soumettre à des conditions de vie conduisant à leur destruction totale ou partielle.

En ce qui concerne les origines de la guerre de Corée, bien que la commission ne se soit pas livrée à un examen détaillé de la question, elle juge de son devoir de faire quelques remarques d'ordre général sur ce sujet.

Aux termes du droit international, un tiers n'a pas le droit d'intervenir dans une guerre civile. C'est ce que confirme l'article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies, qui interdit aux pays Membres de l'Organisation des Nations Unies de recourir à la force contre l'intégrité territoriale de tout Etat ou de la violer par d'autres moyens incompatibles avec les buts de l'Organisation des Nations Unies; ainsi que l'article 2, paragraphe 7, qui interdit aux Nations Unies d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays, exception faite de certaines circonstances précisées dans le chapitre VII de la Charte.

La décision de l'Organisation des Nations Unies d'intervenir est, en soi, contraire à la Charte, du fait que cette décision a été adoptée sans le quorum requis de tous les membres permanents du Conseil de sécurité comme il est prévu à l'Article 27, paragraphe 3, et en violation de l'Article 32.

Le fait que le Président Truman a immédiatement ordonné à la flotte et aux forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique d'intervenir avant même que les Nations Unies aient adopté la décision illégale susmentionnée, montre que l'intervention des Etats-Unis était illégale, manifestement préparée, préméditée, et constitue un acte d'agression.

L'intervention des autres pays membres des Nations Unies est également contraire à la Charte des Nations Unies.

Il convient également de souligner que les forces armées qui ont été fournies par certains Etats membres des Nations Unies pour aider la Corée du Sud ont été, sur la recommandation des Nations Unies, placées sous le haut commandement des forces des Etats-Unis d'Amérique.

En vue de compléter les observations générales qui précèdent, la commission se propose de faire figurer dans le supplément au présent rapport la photo-copie de certains des documents importants ayant trait aux origines de la guerre de Corée, qui ont été examinés par la commission.

Chapitre 2

LA GUERRE BACTERIENNE

Lors de son arrivée en Corée, la commission s'est trouvée en face d'une tâche inattendue consistant à enquêter sur l'accusation extrêmement grave portée contre les forces américaines : l'utilisation d'armes bactériennes contre l'armée et la population civile. Des membres de la commission se sont rendus dans différentes régions du pays pour étudier les faits sur place; ils ont interrogé les témoins qui avaient découvert des insectes dans des circonstances insolites; ils ont entendu des dépositions et recueilli des documents concernant les débris de containers qui avaient été découverts; ils ont interrogé des experts et rassemblé des données sur les conditions sanitaires durant les dernières années ainsi que sur les épidémies; ils ont obtenu des renseignements auprès de personnalités compétentes et ont étudié les documents officiels et autres données soumis à la commission. La commission a été impressionnée par la netteté, l'évidente franchise et la bonne foi des nombreux paysans et autres personnes qui ont témoigné devant elle.

Les résultats des enquêtes effectuées par la commission sont les suivants :

Selon les rapports des postes d'observation de l'Armée populaire coréenne, des Volontaires du peuple chinois et des détachements locaux de la D.C.A., différentes sortes d'insectes ont été découverts dans 169 endroits de la Corée du Nord. (1). Les résultats de l'enquête en ce qui concerne 15 cas typiques où des examens ont été effectués par des experts et où des insectes ont été trouvés, du 28 janvier au 12 mars 1952, sont les suivants :

1. 28 janvier, Peng Kang Goon, Province de Kangwon, mouches, puces et araignées; (2)
2. 11 février, Chol Won Goon, Province de Kangwon, mouches et puces (moustiques); (3)
3. 17 février, Pengang Goon, Province de Kangwon, araignées;
4. 18 février, Anju Goon, Province de Pyongan-Sud, mouches et puces;
5. 23 février, Peng Won Goon, Province de Pyongan-Nord, mouches et poisson;
6. 25 février, Dok Dong Goon, Province de Kangwon, puces et autres insectes;
7. 26 février, Dia Dong Goon, Province de Pyongan-Sud, mouches et puces;
8. 27 février, Kang Dong Goon, Province de Pyongan-Sud, mouches;
9. 27 février, Province de Hwanghae (détachement militaire), poux;
10. 27 février, Senchen Goon, Province de Pyongan-Sud, mouches;
11. 29 février, Suan Goon, Province de Hwanghae, mouches et autres insectes;
12. 1er mars, Yandog Goon, Province de Pyongan-Sud, mouches et puces;
13. 1er mars, Yandog Goon, Province de Pyongan-Sud, puces et autres insectes;
14. 2 mars, Kowon Goon, Province de Ham Kyeng, puces et autres insectes;
15. 4 mars, Ville de Pyongyang, District du centre, mouches.

En des cas nombreux, il a été découvert des insectes d'espèces particulières : mouches, puces, araignées, coléoptères, punaises, criquets, moustiques, etc. Un grand nombre de ces insectes étaient, jusqu'à ce jour, inconnus en Corée. Dans certains cas, les insectes ont été découverts loin des habitations humaines, sur la neige, sur la glace des rivières, dans l'herbe et parmi les pierres.

Si l'on considère qu'en cette saison, la température est généralement très basse (le maximum est de 1° en janvier et de 5° en février, mais seulement pendant quelques heures, les températures moyennes étant très inférieures à zéro centigrade), ce qui, normalement, constitue un obstacle à l'apparition d'insectes; si l'on considère également qu'en bien des cas on a découvert des insectes en quantité considérable, des insectes divers en un seul endroit et même des entassements d'insectes d'espèces différentes qui ne coexistent normalement pas comme, par exemple, les mouches et les araignées, on peut conclure de tels faits que la présence de ces insectes est suspecte. Les résultats de l'examen effectué par les experts ont démontré qu'une grande quantité d'insectes étaient infectés.

En de nombreux cas, il a également été découvert que les insectes étaient porteurs d'oeufs. De l'avis des experts, on peut en inférer que ces insectes avaient été élevés artificiellement. Le 23 février 1952, à Peng Won Goon, Province de Pyongan-Sud, sur une montagne non loin du village de Suk Shun, on a découvert, outre des mouches, une grande quantité de poisson. d'une espèce qui vit dans des régions situées entre l'eau douce et l'eau salée. Le poisson était à moitié pourri et infecté de choléra. Il est à présumer que ces poissons avaient été, par erreur, lancés sur les montagnes.

On a découvert les catégories suivantes de bactérie : vibrio cholerae, pasteurella pestis, ebertella typhosa, bacillus paratyphi A et B, rickettsia prowazeki et shigella dysenteriae. L'examen a confirmé les rapports locaux selon lesquels des insectes de diverses espèces avaient été disséminés; il a également permis d'établir que les insectes dispersés avaient été contaminés de peste, de choléra et d'autres maladies épidémiques. (1)

La commission a enquêté en particulier sur les cas suivants :

1. Le 30 janvier 1952, au sud-est d'I Chon, Province de Kangwon,, on a découvert dans la neige et parmi les pierres, des mouches, des punaises et des araignées vivantes. On a mis le feu à l'emplacement immédiatement après la découverte des insectes, mais il a cependant été possible de découvrir de 20 à 30 spécimens d'insectes par mètre carré sur une étendue de 600 à 700 mètres de diamètre.

L'examen des experts a prouvé que les mouches étaient infectées de microbes du choléra. A quelque 300 ou 400 mètres du lieu où les insectes ont été découverts, gisaient les débris de containers semblables à des bombes et comportant un dispositif spécial destiné à en provoquer l'ouverture au contact avec le sol. Un témoin oculaire a reconnu ce type de bombe sur les photographies n° 8 et 9 (4), type qui est identique à celui des débris que la commission a examinés elle-même. (5)

2. Le 18 février 1952, dans le village de Bal Nam, canton de Dai Ri, arrondissement d'Anju, Province de Pyongan-Sud, des mouches, des araignées et des punaises ont été découvertes en trois tas, sur un espace d'une superficie d'un yard carré; ces tas se trouvaient à une distance d'un mètre à peu près l'un de l'autre. Un seul de ces tas était recouvert de neige. Tous les insectes étaient vivants. Au moment où le groupe d'enquête arriva sur les lieux, les insectes s'étaient dispersés à l'entour. Les insectes ne ressemblaient pas à ceux qui se rencontrent habituellement en Corée. Leurs ailes étaient plus longues et étaient légèrement séparées; leur corps était plus gros; par rapport à leur corps, leur tête était plus grosse que celle des mouches trouvées habituellement. En ce qui concerne les araignées, celles que l'on trouve généralement en Corée appartiennent à deux groupes; elles sont de grande taille ou de petite taille, et de couleur noire. Celles qui furent trouvées étaient de taille moyenne et portaient un petit point blanc sur le corps. En ce qui concerne les punaises, tandis que celles qu'on rencontre habituellement ont le corps rond et sont marquées d'une tache de couleur jaune, celles qui furent trouvées avaient le corps plat et étaient noires. Aucune mouche ou araignée n'avait été trouvée précédemment dans la région, à cette époque de l'année. La température du sol était de 20 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Vers minuit, peu avant la découverte de ces insectes, la région avait été survolée par des avions qui, volant très bas, avaient effectué plusieurs cercles sans lancer de bombes incendiaires ou explosives, et sans mitrailler. L'expertise a démontré que les insectes avaient été infectés de bacille de la peste. Le 25 février, la peste se déclara dans le village - dont la population est de 600 personnes environ - 50 personnes furent atteintes et 36 moururent avant le 11 mars, date à laquelle la maladie n'avait pas encore cessé de sévir. Jamais auparavant la peste ne s'était déclarée dans cette région. (6) (7)

3. Le 22 février, à Jong Dong, Province de Hwanghae, arrondissement de Pong San, canton de Cho Wa, des enlassements de mouches ont été trouvés sur la glace et sur la neige, sur un espace d'environ 200 mètres de diamètre, à raison de 5 ou 10 mouches par mètre carré. Les mouches se trouvaient en plein champ, loin des habitations.

A Wol San également, dans le même arrondissement et le même canton, des mouches ont été trouvées à 700 mètres de l'habitation la plus proche. Dans ces deux cas, les mouches avaient une tête plus petite, des ailes plus longues et un corps plus abondamment recouvert de poils que les mouches de l'espèce habituellement rencontrée. Dans l'ensemble de la province, on a signalé jusqu'au 12 mars, 36 cas où furent découverts des mouches, des moustiques, des araignées et des insectes insolites ressemblant à des puces. (8)

/4. Depuis

4. Depuis le 25 février, dans l'arrondissement de Kaichen, Province de Pyongan-Sud, des mouches et d'autres insectes ont été trouvés dans 9 cas. Certains de ces insectes ont été découverts sur la neige. Les insectes trouvés appartenaient à une espèce jusqu'ici inconnue. Les mouches n'apparaissent généralement pas avant le mois d'avril dans cette région. Jusqu'à l'époque de la visite des membres de la commission, aucune maladie ne s'était manifestée.
5. Le 26 février, dans le canton de Buk, dans le même arrondissement, une grande quantité de mouches et de puces ont été trouvées sur la neige, ces insectes se sont ensuite répandus depuis le village de Nam Shin Il jusqu'à celui de Nam Shin I. A deux kilomètres de là, on a trouvé des entassements d'insectes, enveloppés dans du papier jaune, groupés sur une parcelle de terre humide où la neige avait fondu. (9)
6. Le 28 février, non loin de Song Ri, arrondissement de Kang Don, canton de Won Tan, Province de Pyongan-Sud, on a découvert sur la glace au bord de la rivière Puk Kang (qui alimente Pyongyang en eau), des entassements d'insectes ressemblant à des fourmis, distants de 3 à 5 mètres environ les uns des autres. Le diamètre de chaque entassement était d'environ 30 centimètres. Le lendemain, les insectes s'étaient déjà dispersés sur une étendue de 800 mètres. La veille du jour où les insectes furent découverts, 5 avions américains avaient survolé la région pendant une demi-heure, mais sans lancer de bombes explosives ou incendiaires et sans mitrailler. Le témoin a déclaré que l'expertise avait permis d'établir que les insectes étaient porteurs d'agents bactériens provoquant une maladie intestinale. (10)
7. Le 3 mars, des mouches d'une apparence insolite, groupées sur une surface d'à peu près un yard carré, ont été trouvées à Ko Eup, canton de Jan Shan, arrondissement de Soochen, Province de Pyongan-Sud. Ces mouches se trouvaient sur la neige par une température de 10 degrés au-dessous de zéro, mais étaient encore vivantes. La tête était plus petite que celle d'une mouche coréenne; le corps était plus long que celui de la mouche habituellement rencontrée. Il n'est pas normal de trouver des mouches vivantes dans ces régions, à cette époque de l'année. (11)
8. Le 4 mars, des mouches de la même espèce ont été trouvées dans des conditions analogues, dans le même arrondissement, dans le village de Ma Don, canton de Sin Chen. (11)
9. Le même jour, on a découvert plusieurs groupes de moustiques près de la ville d'Anju. On a trouvé un container analogue à celui qui a été décrit plus haut; la photographie n° 8 représente ce container. (4) (12)

10. Le même jour, on a trouvé des moustiques dans le village de Cha Jang, canton d'Anju. Les insectes ont été trouvés groupés, en divers endroits de la région. Ils appartenaient à une espèce peu commune; alors que les insectes de l'espèce habituellement rencontrée sont couverts d'un poil léger et de couleur claire sur la tête et le corps, les insectes trouvés étaient beaucoup plus abondamment pourvus de poils. (6) (7)
11. Le 5 mars, dans la ville de Pyongyang, canton de Choong Koo, quartier de Hammoon, on a découvert dans les rues de petits et de grands entassements de mouches qui couvraient des secteurs d'environ 1 mètre 50 sur 5. Le lendemain, le choléra s'est déclaré dans les rues voisines. (13)
12. Le 11 mars, dans l'arrondissement de Bek Dong, à quelques kilomètres d'un camp de prisonniers de guerre, on a trouvé dans la neige des entassements de mouches et d'autres insectes.

Ces divers groupes de cas particuliers, dont la commission a établi l'existence, ne donnent une idée que d'une très faible partie de la situation, car il n'était pas possible à la commission de visiter toutes les localités infectées. Il convient de préciser nettement que dans les cas où l'on a trouvé des containers ressemblant à des bombes contenant des tracts, il n'a été trouvé dans le voisinage aucun feuillet de tract.

Il n'y a pas eu d'épidémies en Corée du Nord au cours de ces quatre dernières années et, avant la venue de la commission, on n'avait enregistré aucune épidémie, sauf dans le voisinage des endroits où avaient été découverts les insectes précédemment mentionnés. Le fait que malgré la présence des insectes contaminés, aucune épidémie n'a éclaté sur de vastes espaces s'explique sans aucun doute, d'après nos propres observations, par les énergiques mesures antiépidémiques prises par les autorités agissant avec l'entier concours et l'étroite collaboration de la population.

Le premier cas de choléra a été découvert le 20 février. Le malade frappé par la maladie était Kim Hak Mun, âgé de 40 ans, du canton de Puk, arrondissement de Chel Won, Province de Kangwon; Kim Hak Mun mourut le 23 février. Le 25 février, Kim Shul Sun, âgé de 35 ans, tomba malade dans le même village. Dans la Province de Pyongan-Sud, canton de Suk Chan, deux personnes d'un même village tombèrent malades et moururent toutes deux le jour suivant. Le 8 mars, trois autres personnes tombèrent malades; l'une d'entre elles mourut le jour même et l'autre le 9 mars. Dans la ville de Pyongyang (ainsi qu'il a été mentionné plus haut) deux personnes tombèrent malades le 6 mars et une autre le 8 mars; elles moururent le 8 mars. Le quartier fut mis en quarantaine. Dans la Province de Kwanghae, où les registres locaux (comme il a été mentionné ci-dessus) indiquent 36 cas de découvertes d'insectes, dans l'arrondissement de Suan, canton de Su Gu, village de Sok Dal, deux personnes sont tombées malades le 8 mars et l'une d'elles est morte le 9 mars. Aucun soldat n'a été frappé du choléra. Treize personnes ont été atteintes de choléra; 9 d'entre elles sont mortes. (1)

Le premier cas de peste a été découvert le 25 février; le malade Hwang Li Shai, âgé de 29 ans, du village de Bal Nam, canton d'Anju, est mort. Le 29 février, un habitant du même village, Pak Sun Ok, âgé de 26 ans, est tombé malade. Au sujet de ce cas, il a été établi que des puces infectées de peste avaient été trouvées le 8 février. Cinquante cas de peste se sont déclarés dans le village; sur les personnes atteintes, 36 étaient mortes à l'époque où la commission s'est rendue à Anju.

Trois cas de peste ont été découverts dans l'armée :-

Dans la Province de Kangwon, arrondissement de Tan Wan, canton de Dong Ha, le 4 mars, un soldat tomba malade; il mourut le 6 mars. Dans la Province de Pyongan-Sud, arrondissement de Jon Don, village de Shcang I Dong, un soldat tomba malade le 7 mars et mourut le lendemain. Dans la Province de Hanyong-Sud, arrondissement de Ka Won, village de Seng Nam, un soldat tomba malade le 11 mars et mourut le lendemain.

On a enregistré au total 53 cas de peste, dont 39 ont été mortels. (1)

Dans un grand nombre de cas, on a constaté une coïncidence, quant au lieu et au temps, entre les cas de choléra et de peste et la découverte d'insectes infectés.

En considération des faits relatés ci-dessus, la commission déclare qu'il ne fait aucun doute que d'importantes quantités d'insectes de diverses espèces, pour la plupart inconnues en Corée, ont été découvertes à de très basses températures, sur la neige, en plein champ et sur la glace des rivières. Il a été prouvé qu'un grand nombre de ces insectes avaient été infectés de bacilles de la peste, du choléra et d'autres maladies contagieuses. A proximité des endroits où les insectes ont été découverts, on a trouvé des containers dont la construction permet de conclure qu'ils avaient servi à transporter de grandes quantités d'insectes.

On a découvert sur un fragment de l'un de ces containers une marque en anglais. Dans plusieurs cas, une coïncidence de lieu et de temps a été observée entre la découverte de ces objets et le survol des territoires à basse altitude par des avions qui n'ont ni bombardé, ni mitraillé. Peu après, des cas de peste et de choléra se sont déclarés. Les cas sur lesquels la commission a enquêté ont été exposés ci-dessus; ils ne représentent qu'un petit nombre des cas qui ont été enregistrés. A eux seuls, ils démontrent que des quantités importantes d'insectes ont été déposées sur de vastes étendues. Etant donné l'ensemble des données, la conclusion qui s'impose à la commission est que des insectes infectés de bacilles pathogènes épidémiques ont été disséminés en Corée par des avions américains.

Chapitre 3

ARMES CHIMIQUES

Les avions américains ont à plusieurs reprises, à partir du 6 mai 1951 au moins fait usage de gaz asphyxiants et autres armes chimiques.

La Commission a recueilli le témoignage du directeur des services de santé du Comité populaire de la ville de Nampo (1). Suivant ce témoignage, cette ville a subi, le 6 mai 1951, quatre bombardements entre 17 heures 15 et 18 heures 30 du soir. Ces bombardements ont été effectués par beau temps par une température de 23 degrés centigrade. Treize quartiers ont été attaqués. Pendant la dernière attaque, quand les habitants s'étaient réfugiés dans les abris, trois bombardiers B-29 ont lancé sur les quartiers de Sam Hwa Hoopo Ri, Yong Chong Ri, Chook Dong Ri et une partie des quartiers de Yong Soo Ri, sur une superficie d'environ un tiers de kilomètre carré. Il y a eu 1.379 victimes, dont 480 sont mortes de suffocation et 647 ont été atteintes par les gaz. Parmi celles qui ont été victimes d'autres moyens, 76 ont été tuées et 146 blessées.

Le témoignage des témoins oculaires et des experts (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9), recueilli par la commission et l'examen des objets et documents qui ont été présentés à la commission établissent les faits suivants : le gaz s'est répandu immédiatement après l'explosion des bombes dont la fumée était tout d'abord noire, puis vert-jaune et jaune, et enfin incolore; la fumée avait une odeur désagréable, ressemblant à l'odeur de chlore. Les effets de poison duraient jusqu'à ce que la fumée s'évapore, c'est-à-dire pendant environ deux heures. Les personnes qui se trouvaient dans les abris (parmi lesquelles étaient de nombreux enfants) ont été particulièrement affectées. Les symptômes ressentis par les victimes peuvent être décrits de la façon suivante : difficulté respiratoire, enrouement, évanouissement, toux, abondante sécrétion lacrimale et nasale, céphalée, épuisement, inflammation cutanée, vomissement, crachement d'écume et de sang, fièvre, cyanose, fléchissement du pouls, symptômes de la bronchite aiguë et de la photophobie. L'examen du sang a montré une augmentation du nombre des corpuscules blancs et rouges et de l'hémoglobine de 100 à 115 pour cent. Les autopsies ont révélé une augmentation du volume et du poids des poumons qui, à la périphérie, portaient la marque des côtes, ainsi que la présence d'un liquide rouge-noir mêlé à des sécrétions et s'écoulant du parenchyme. La surface des bronches était devenue de couleur gris clair et se détachait facilement. L'examen des reins et du coeur révélait des signes de pertes de sang et des points causés par la dilatation de la structure capillaire. Les méninges étaient ramollies et leurs éléments dilatés. La dissection de la moelle épinière a montré l'existence d'écchymose dans la matière blanche. Lors de son passage à Nampo, la commission a étudié les résultats des autopsies.

Dans le secteur de la ville où le gaz s'est répandu, on a observé que l'herbe devenait jaune-brun, les objets qui contenaient un alliage de cuivre prenaient une teinte bleu-vert et les anneaux d'argent noircissaient. La commission a vu quelques-uns de ces objets qui ont été identifiés par les témoins.

A 8 heures du matin, le 6 juillet 1951, deux avions à réaction américains ont survolé le village de Poonh-Po, au sud de Wong San, venant du nord-est

/ et allant

et allant dans la direction du sud-ouest. La température était de 27 degrés environ, un vent léger soufflait du nord-ouest et l'air était relativement humide. Le ciel était clair. Le gaz, ou une autre matière chimique dont la nature n'a pas été établie, s'est répandu sur une superficie d'environ 200 mètres de long sur 100 de large, en un point situé approximativement à 200 mètres à l'est du village. (10) Deux fermiers, An Young Hwa et sa femme Yang Choun Ok, qui se dirigeaient vers leur champ pour le labourer, ont été atteints de brûlures de l'épiderme et ont souffert de troubles respiratoires; leurs yeux secrétaient abondamment et ne pouvaient rester ouverts.

Le comité scientifique du ministère de la santé a envoyé sur les lieux une mission d'enquête (11) (12) (13); le témoignage des témoins et des experts (14) (15) et le compte rendu des cas (16) (17) qui ont été examinés par la commission établissent que les deux victimes étaient en bonne santé jusqu'au 6 juillet 1951. Peu de temps après le passage des avions, les victimes ont ressenti une démangeaison sur les parties découvertes du corps (visage, mains et pieds); elles ont constaté sur leur corps la présence de taches rouges dont la dimension atteignait celle d'un grain de haricot et qui par la suite se sont enflées et remplies de pus. Ces plaies ne pouvaient avoir été causées par une maladie; elles ressemblaient à des brûlures du second degré, mais elles s'accompagnaient d'une attaque des tissus beaucoup plus sérieuse et le temps requis pour la guérison était plus long. Il a fallu que l'homme demeure à l'hôpital du 15 juillet au 15 août, et la femme jusqu'au 21 août. Pendant leur séjour à l'hôpital, les cloques de pus ou de liquide ont crevé et la peau morte est tombée après application de Pomatum, mais de légères cicatrices sont demeurées.

Là où le gaz s'est répandu, on a vu apparaître sur 10 pour 100 des cultures, et surtout sur les feuilles des légumineuses, des taches blanches distantes d'environ un centimètre, analogues aux taches rouges qui avaient été trouvées sur les parties découvertes du corps des victimes.

Les témoins ont déclaré qu'ils n'avaient entendu ni explosion de bombes, ni tir à la mitrailleuse.

Le 1er août 1951, vers 3 heures environ de l'après-midi, deux bombes ont été lancées, l'une sur le village de Yen Seug et l'autre sur le village de Won Choi (Province de Hwanghae). Elles firent explosion en l'air avec un bruit étonnamment faible après quoi on vit dans l'air une fumée noire qui, en s'étalant sur le sol, prit une teinte jaune-vert. Quatre civils ont été tués et quarante ont souffert de symptômes analogues à ceux qui s'étaient manifestés au cours du bombardement de Nampo le 6 mai 1951. Les feuilles des arbres tombèrent, les cultures céréalières furent endommagées; les objets de cuivre noircirent. (18) (19) (20) (21).

Le 9 janvier 1952, vers 16 heures, par beau temps, à une température d'environ 5 degrés, deux avions ont bombardé le petit village de Hak Seng au nord de Won San. Après le bombardement, 85 personnes ont été intoxiquées et ont souffert de symptômes analogues à ceux que l'on a relevés après le bombardement de Nampo.

/ Ces personnes

Ces personnes ont ressenti en outre des démangeaisons dans la gorge et ont eu l'impression d'une saveur sucrée dans la bouche. Ces faits ont été confirmés par des témoins comprenant des médecins qui ont été interrogés par la commission. (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) et ont été corroborés par le chef du service de santé de la Province de Kangwon (32) et par le rapport de nombreux médecins de l'hôpital central de Won San (33).

Les faits relatés ci-dessus confirment irréfutablement que les troupes américaines en Corée disposent d'armes chimiques de différentes catégories et que ces armes chimiques ont été à maintes reprises employées contre la population civile parmi laquelle on a compté de nombreuses victimes.

Chapitre 4

EXTERMINATION MASSIVE, MEURTRES ET AUTRES ATROCITES

L'ensemble des preuves relatives à l'extermination massive, aux meurtres et autres atrocités commises par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique contre la population civile coréenne y compris les femmes et les enfants, est accablant aussi bien en ce qui concerne le nombre des crimes commis que la diversité des méthodes employées.

Dans le présent chapitre de son rapport, la commission ne traite que des cas étudiés par elle dans deux des provinces où elle a séjourné :

1. La Province de Hwanghae où les membres de la commission se sont rendus dans trois villes : Sinchon, Sariwon et Anak.

2. La Province de Pycngan-Sud où les membres de la commission se sont rendus dans six localités : la ville de Pyongyang, Soonchwon, Anju, Kaichen, Koon Woo Ri et Nampo.

PARTIE I. EXTERMINATION MASSIVE

1. Province de Hwanghae

Les cas étudiés par la commission (un petit nombre seulement parmi tous ceux qui lui ont été soumis) ont révélé les faits suivants :

A. Sinchon

D'après le témoignage du Président du Comité populaire, Pyong Won Goon, 35.382 civils (19.149 hommes et 16.234 femmes) ont été massacrés dans la région de Sinchon au cours de la période de l'occupation américaine qui a duré du 17 octobre au 5 décembre 1950 c'est-à-dire moins de deux mois. Ce chiffre comprend de nombreux réfugiés qui se trouvaient dans la région. (1) L'étude des preuves recueillies a permis d'établir d'une manière irréfutable les faits suivants :

Le 18 octobre 1950 à Sinchon, derrière le local du Comité populaire, environ 900 personnes, dont 300 enfants ont été mises à mort. Quelques-unes des femmes assassinées étaient enceintes.

Ce meurtre a été commis sur ordres du commandant des troupes américaines d'occupation dans la ville - Harrison (désigné par un témoin sous le nom de Fallison). Ce personnage assistait à la mise à exécution de ses ordres et prenait des photographies du massacre.

Le meurtre s'est déroulé de la façon suivante. Toutes les victimes ont été massées dans une fosse profonde. Harrison leur a commandé d'ôter leurs vêtements, après quoi il a donné l'ordre d'arroser d'essence les victimes et d'y mettre le feu. Ceux qui tentèrent de sortir de la fosse furent fusillés.

Un témoin a fait la déclaration suivante : "Les appels et les cris des victimes étaient déchirants. Ceux qui n'étaient pas morts de leurs brûlures furent enterrés vivants. Harrison revint sur les lieux le lendemain et prit des photographies."

Le 20 octobre 1950, plus de 500 personnes dont une centaine d'enfants furent exécutés. Harrison, cette fois aussi, était présent.

Toutes les victimes furent enfermées dans un abri qui avait deux issues. Cet abri avait été creusé dans le rocher derrière le poste de commandement de la police. Sur l'ordre de Harrison, les soldats américains déposèrent dans l'abri des explosifs munis d'un cordon d'allumage; les deux issues furent ensuite bouchées avec des sacs de terre. Harrison ordonna d'allumer le cordon. Tous les malheureux enfermés dans l'abri furent tués par l'explosion.

Un autre assassinat massif a été perpétré au milieu de novembre 1950. A peu près 500 personnes, comprenant des femmes et des enfants, furent exterminées dans les circonstances ci-après relatées. Harrison dépêcha une expédition dans les montagnes de Koo Wol, région de Sinchon, où déclara-t-il, se cachaient des partisans. Cette expédition ne fut pas couronnée de succès. L'officier américain qui commandait l'expédition fit alors appréhender tous les habitants des villages avoisinants; sur le chemin du retour à Sinchon, au village de Min Chon, il ordonna d'exterminer tous ces gens. Les malheureux furent massacrés à la mitrailleuse par les soldats américains.

Lorsque les troupes américaines furent sur le point d'abandonner le secteur, le 7 décembre 1950, Harrison prononça un discours devant les officiers des unités américaines et les troupes auxiliaires de Syngman Rhee placées sous son commandement. La retraite, affirma-t-il, était "temporaire" et inspirée par des considérations d'ordre "stratégique". Il donna également aux officiers l'ordre d'avertir les habitants demeurés en liberté qu'ils devaient suivre les troupes américaines vers le sud. "Ceux qui resteront, déclara-t-il, seront traités comme des ennemis actifs et une bombe atomique sera jetée sur eux". Harrison ordonna l'extermination des familles des "rouges" : tous les membres des familles des soldats de l'Armée populaire coréenne et tous ceux qui travaillaient pour l'Etat devaient être considérés comme des "rouges". Ses ordres furent exécutés.

Un autre massacre massif de 900 hommes et femmes environ eut lieu le même jour dans deux entrepôts du quartier de Won-An-Ri dans la ville de Sinchon. Dans l'un de ces édifices se trouvaient plus de 200 enfants. Les américains arrosèrent d'essence les victimes et y mirent le feu. Des grenades à main furent lancées dans l'entrepôt par les fenêtres. Une Coréenne qui se trouvait dans le local, fit échapper ses deux enfants par la fenêtre. L'un d'eux fut tué d'un coup de feu, l'autre parvint à s'enfuir. La mère fut brûlée. Harrison et ses officiers étaient présents. (2) (3) (4)

Les membres de la commission ont vu la fosse où fut commis l'assassinat du 20 octobre ainsi que les entrepôts; l'un des entrepôts fut partiellement ouvert en présence des membres de la commission.

Les membres de la commission ont également vu l'abri où a été perpétré le massacre du 20 octobre et les entrepôts dont l'un devait plus tard être détruit par un bombardement. Les murs de l'entrepôt et de l'abri portaient des traces d'incendie.

Des assassinats massifs ont aussi été commis dans d'autres parties du canton de Sinchon. On peut citer les exemples suivants :

Le jour de leur entrée dans le village de Sam-Song (canton de Yong-Chin, arrondissement de Sinchon) les soldats américains conduisirent de force 400 personnes environ dans une fosse. Parmi ces personnes se trouvait une jeune fille, dont le témoignage a été recueilli par la suite, qui se trouvait là avec sa famille composée de 15 personnes. Toutes ces personnes furent brûlées vives. Le témoin et une autre jeune fille réussirent à se dégager de la fosse et à s'enfuir dans les montagnes. (5)

Le 17 octobre 1950, dans la localité de Boo-Jung les Américains groupèrent 400 hommes et femmes dans une cave. D'après la déposition d'un témoin oculaire, un si grand nombre de personnes se trouvaient réunies dans cette cave qu'il était impossible de bouger. Le 18 octobre 1950 à 19 heures environ les Américains répandirent du pétrole sur les occupants de cette cave et les brûlèrent vivants. Les corps carbonisés demeurèrent dans la cave jusqu'à la libération de la localité et furent alors retrouvés par les familles.

Le témoin réussit à s'échapper par un orifice d'aération et parvint à se sauver en dépit des blessures qu'il avait reçues. (6)

Dans les villages de Sol-Ma, dans le canton de Sinchon, 2.000 personnes (des hommes et des femmes) furent arrêtées et assassinées, par diverses méthodes, au cours de l'occupation américaine. Parmi ces personnes se trouvaient des enfants d'un an et des vieillards de plus de 70 ans. Un témoin oculaire a décrit les conditions horribles qui régnaient dans la prison. Les détenus étaient frappés continuellement. Nombre d'entre eux furent tués à coups de bâton ou à coups de couteau. Le témoin faisait partie d'un groupe de 80 prisonniers qui devaient être mis à mort. Il entendit une détonation et fut blessé par une arme à pointe. Il s'évanouit, puis reprit connaissance et réussit à s'échapper. En de nombreuses occasions, il a vu des personnes massacrées en groupe et jetées dans une fosse. (7)

/Il n'a pas été

Il n'a pas été possible à la commission d'entendre tous les témoins oculaires d'exterminations massives qui étaient prêts à témoigner. Néanmoins, en tenant compte des faits qu'elle considère comme établis, la commission estime que plus de 35.000 personnes ont été assassinées dans le canton de Sinchon ainsi que l'a déclaré le président du Comité populaire sur la base des données réunies par la commission coréenne d'enquête sur les crimes de guerre.

B. Sariwon

Un témoin oculaire (8) a exposé à la commission les circonstances dans lesquelles 950 personnes environ, y compris un grand nombre de femmes, furent assassinées dans les montagnes de Mi Ra (à 8 km de Sariwon) le 5 décembre 1950, sur l'ordre d'un officier américain qui commandait un détachement militaire.

Cette exécution eut lieu à la mitrailleuse immédiatement avant que les troupes américaines fussent contraintes à quitter la ville. Les membres de la commission se sont rendus dans le défilé où l'exécution eut lieu et auprès des tombes des victimes; les tombes ont été ouvertes et la commission les a examinées.

Immédiatement après l'entrée des troupes américaines dans la localité de Dai-Won, canton de Sariwon, un grand nombre d'habitants et en particulier toutes les familles de soldats de l'armée populaire coréenne furent arrêtés. Un témoin oculaire (9) - une jeune fille qui avait été arrêtée avec un groupe de 50 femmes et de 30 hommes comprenant des enfants de un et de deux ans - a relaté devant la commission les tortures horribles que les soldats américains infligèrent aux prisonniers. Les prisonniers étaient battus constamment. La forme de torture la plus fréquemment employée consistait à étendre la victime sur une table et à lui verser de l'eau dans les narines. Chaque jour des prisonniers étaient tués dans la prison. Certains étaient pendus par les cheveux et les soldats américains tiraient sur eux comme sur une cible. D'autres étaient frappés jusqu'à ce qu'ils meurent. Certains prisonniers furent lapidés; 29 personnes dont 3 femmes furent tuées de cette manière. Les autres prisonniers étaient contraints d'assister à ces assassinats.

Avant que les Américains ne fussent contraints à évacuer la ville, les prisonniers qui étaient encore vivants furent conduits hors de la prison et fusillés. Le père et le frère d'une femme dont le témoignage a été recueilli furent tués; cette femme réussit à s'échapper au moment où le groupe des prisonniers était mené à l'exécution. Un autre témoin (10) s'est trouvé pendant 20 jours avec un groupe de 700 personnes environ dans la prison de Sariwon. Tous les prisonniers furent victimes de mauvais traitements. On leur infligea le supplice de l'eau versée dans la gorge. Parmi les prisonniers se trouvaient de nombreuses femmes avec des enfants en bas âge. Une femme enceinte fut maltraitée au point d'être victime d'une fausse couche. Chaque soir les soldats américains se rendaient à la prison et choisissaient quelques femmes qui revenaient plusieurs heures après, les vêtements déchirés, se traînant sur le sol et sanglotant en une sorte d'état de démente. Le 5 décembre 1950, lorsque les Américains battirent en retraite, les prisonniers furent emmenés par groupes. Un témoin qui faisait partie du dernier groupe réussit à s'échapper. Il apprit par la suite que tous les autres prisonniers avaient été mis à mort.

C. Anak

L'occupation américaine à Anak a duré du 18 octobre au 5 décembre 1950. Durant cette période, d'après les relevés établis et présentés par le Président du Comité populaire Mung Young Song, les Américains ont tué 19.072 personnes. (11) Les dépositions des témoins oculaires que la commission a entendus ne se rapportaient qu'à quelques-uns de ces meurtres.

Le 25 octobre 1950, une femme, dont le témoignage a été recueilli, fut arrêtée parce que son fils aîné faisait partie de l'Armée populaire coréenne. Son second fils s'enfuit. Le même soir, les Américains conduisirent un groupe de prisonniers de plusieurs milliers de personnes, dont le témoin et ses deux plus jeunes fils faisaient partie, auprès de la rivière près de Tolmuzi. Les prisonniers étaient attachés deux par deux. Ils furent fusillés ou exécutés à la baïonnette. Cette femme était attachée à une jeune fille qui reçut un coup de baïonnette. Le témoin a déclaré : "Je fus frappé par une balle et perdis connaissance. Lorsque je revins à moi, je sentis sur mon dos une masse pesante. Je me trouvais sous un amoncellement de cadavres dont le sang s'était répandu sur moi." Malgré leurs blessures, cette femme et cette jeune fille réussirent à s'échapper. Les deux jeunes fils du témoin furent fusillés. (12)

Au début de novembre 1950, dans le village de Sinchang, dans le canton d'Anak, 1.000 personnes environ furent enterrées vivantes. Ce fait a été révélé par un témoin oculaire dont le fils et le petit-fils se trouvaient parmi les victimes. (13)

Au cours de leur retraite, les Américains ordonnèrent à la population de se replier avec eux vers le sud. Ils menacèrent la population en déclarant qu'une bombe atomique serait lancée sur le pays lorsqu'ils se seraient retirés. Des milliers de personnes accompagnées de leurs familles furent attaquées à la mitrailleuse alors qu'elles se dirigeaient vers le sud. Le témoin qui réussit à s'échapper a déclaré à la commission que le nombre des personnes tuées s'élevait à 1.500 environ. (14)

D. Autres localités

Lorsque la commission se trouvait à Sinchon, des témoins venant d'autres localités se sont présentés et ont demandé à être entendus. La commission n'a été en mesure de donner satisfaction à ces demandes que dans un petit nombre de cas. Parmi les témoins qu'elle a interrogés se trouvaient des personnes venant des localités de Haiju, de la côte de Tong Gang et de l'île de Yeng-Pyeng.

Pendant l'occupation américaine, 6.000 personnes environ - hommes, femmes et enfants - furent assassinées à Haiju; parmi les victimes se trouvaient les professeurs et de nombreux étudiants de l'importante école des beaux-arts du canton. Un témoin oculaire (15) se trouvait en prison avec un groupe de 500 personnes comprenant des femmes. Toutes ces personnes furent emmenées par groupes pour être fusillées. Le témoin réussit à s'échapper. Une personne de sa connaissance qui faisait partie de l'un de ces groupes fut atteinte par des balles et reçut trois blessures; mais elle survécut et s'échappa par la suite. Tous les autres prisonniers furent mis à mort.

Sur la côte de Tong Gang, à la fin de décembre 1950, un témoin oculaire (16) a vu des soldats américains assassiner environ 300 Coréens parmi lesquels se trouvaient de nombreuses femmes et enfants. Les victimes furent fusillées ou décapitées avec des sabres japonais. Les soldats américains étaient pourvus de collections entières de ces sabres.

Pendant les derniers jours de décembre 1950, l'île de Yeng-Pyeng a été le théâtre d'exterminations massives. Un témoin oculaire évalue approximativement à 2.000 le nombre des personnes qui ont été assassinées; la plupart d'entre elles étaient des jeunes garçons et des jeunes filles. Les victimes furent fusillées ou embarquées sur un bateau et jetées à la mer. Le témoin a assisté à l'exécution des prisonniers fusillés; il a entendu les Américains parler de la noyade.

2. Province de Mangon-Sui

Dans cette province les membres de la commission se sont rendus dans les localités suivantes : Pyongyang, Soonchown, Anju, Kaichen, Ku-Riu-Ri, Nampo.

A. Ville de Pyongyang

Au moment où ils se retirèrent, les Américains, usant de divers moyens et en particulier de la distribution de tracts, menacèrent la population de bombardements atomiques. Ils contraignirent des milliers de personnes à traverser la rivière Dai-Dong. Alors qu'elles traversaient la rivière, ces personnes sans armes furent mitraillées et bombardées par l'aviation américaine. Le 4 décembre 1950, environ 1.000 Coréens et le 5 décembre 1950, environ 3.000, comprenant un grand nombre de femmes et d'enfants furent tués de cette manière. (17) (18) (19) (20).

B. Soonchown

Un témoin oculaire a relaté dans quelles circonstances 143 personnes, comprenant des femmes et des petits enfants, ont été mises à mort, le 27 novembre 1950. (21)

Un autre témoin a décrit trois meurtres commis par les Américains le 20 octobre, le 21 octobre et le 2 décembre.

Dans le premier de ces cas, une femme fut fusillée; dans le second cas deux femmes et dans le troisième 51 personnes, parmi lesquelles on comptait 5 femmes enceintes et quelques enfants âgés de 5 à 6 ans. Les exécutions ont eu lieu près de la rivière, dans la localité de Kang Dong. (22)

C. Anju

Le 11 novembre 1950 des soldats américains appartenant à la 24ème Division ont fusillé 25 Coréens qui faisaient partie, croit-on, du Parti des travailleurs. Avant d'être exécutés, ils furent emprisonnés, frappés et torturés systématiquement. Plusieurs d'entre eux subirent la torture de la décharge électrique. (23)

/ Le 19 novembre 1950,

Le 19 novembre 1950, des soldats américains arrêterent et tuèrent quatre Coréens. Trois jours plus tard ils s'emparèrent d'une vingtaine de personnes qu'ils fusillèrent dans une vallée voisine. (24)

Le 23 octobre 1950, dans la localité de Rying Don, dans la région de Dong Myen, arrondissement d'Anju, des soldats américains tuèrent 9 ouvriers en les précipitant vivants dans un puits et en les couvrant de pierres. (25)

D. Kaichen

Le 29 novembre 1950, des soldats américains assassinèrent plus de 400 Coréens dans la localité de Eul Ryong. Une trentaine de soldats prirent part à ce meurtre massif. Avant d'être exécutés, les Coréens furent emprisonnés pendant 8 jours et un grand nombre d'entre eux furent battus et torturés au courant électrique. (26)

E. Kou-Woo-Ri

Le 3 octobre 1950, un grand nombre de personnes, comprenant 60 enfants de moins de 5 ans, 8 femmes enceintes et 5 vieillards de plus de 60 ans furent fusillées par 3 Américains et un soldat de Syngman Rhee. (27)

Le 23 ou le 24 octobre 1950, 80 personnes environ, comprenant des mères, portant leurs enfants sur leur dos, et quelques enfants, furent assassinées par les troupes des Américains et de Syngman Rhee. Les adultes furent fusillées; les enfants furent enterrés vivants. Une femme a témoigné qu'elle avait vu assassiner son père dans ce massacre. (28)

Un paysan nommé Ku Son Chin et 8 autres paysans furent conduits par les soldats américains et ceux de Syngman Rhee sur un coteau du voisinage, jetés dans une fosse et fusillés. Ce paysan fut blessé et perdit connaissance. Il fut apparemment considéré comme mort; lorsqu'il revint à lui, les Américains étaient partis et il réussit à s'échapper. (28) Les membres de la commission ont examiné la tombe, en compagnie de Ku Son Chin. Ils ont vu les restes des victimes.

Le 23 novembre 1950, 50 personnes de Kwan Son Kwong ont été fusillées par les troupes américaines. Parmi les victimes figuraient le père et l'un des frères d'une femme dont le témoignage a été recueilli. Sa mère, sa grand-mère, ses quatre sœurs (la plus jeune avait 3 ans), deux autres de ses frères et environ 6 enfants du voisinage, âgés de 5 à 14 ans, furent également mis à mort. Les uns furent fusillés, les autres enterrés vivants. Le témoin a assisté au meurtre des enfants. Les corps des autres victimes furent découverts après la retraite des Américains. (30)

F. Nampo

Le 5 décembre 1950, le jour où elles se sont retirées, les troupes américaines entraînent 64 ouvriers d'une usine dans un abri voisin et les assassinèrent à coups de fusil et de grenade. (31)

PARTIE II. TORTURES,

PARTIE II. TORTURES, MEURTRES ET AUTRES ATTENTATS
CONTRE LA POPULATION CIVILE

La commission mentionne dans la présente partie de son rapport des cas de meurtres et de forfaits commis à l'encontre des hommes, femmes et enfants de Corée et qui ont eu lieu dans les mêmes provinces que les faits précités. Seuls ont été retenus et figurent dans le présent rapport les cas au sujet desquels des preuves directes ont été examinées et jugées concluantes.

1. Province de Ewanghao

A. Sinchon

Le jour même de leur entrée dans la localité de Wuol San , dans la région de Cho Ri, canton de Sinchen, les troupes américaines ont affreusement martyrisé la famille de Woo Mal Che. (32) Les Américains passèrent un fil de fer dans les oreilles et le nez du père de la famille, suivant le témoignage de la femme de la victime. Il lui clouèrent au front une licence de travail trouvée dans la chambre et le firent mourir dans les tortures. Onze enfants de la famille Woo Mal Che, âgés de 5 à 25 ans, furent fusillés sur place. La belle-fille de Woo Mal Che, voyant les soldats américains torturer son beau-père, tenta de lui venir en aide. Les Américains l'attachèrent à un arbre par les cheveux et lui coupèrent les seins; ils placèrent dans le vagin un morceau de bois qu'ils arrosèrent de pétrole et auquel ils mirent le feu. Ils versèrent alors sur elle du pétrole et la brûlèrent vivante. Près de 20 soldats américains ont pris part à cet assassinat.

La localité de Mi Gok , dans la région de Jong Chang Myen, le 5 décembre 1950, une femme nommée Bak Yong Nye, âgée de 23 ans, a été violée par 3 soldats américains. Dans cette même localité et à la même date, une autre femme, âgée de 38 ans a été violée par 4 soldats américains. (33) (34)

B. Anak

Le 18 octobre 1950, dans la localité de Song San , les soldats américains ont obligé tous les habitants - les adultes et les enfants - à se rendre dans l'immeuble de l'école. Une femme nommée Kim Hwa Sil qui résistait à une tentative de viol fut dénuillée de ses vêtements dans la cour de l'école. Tous les prisonniers furent contraints d'assister aux tortures qui furent ensuite infligées à cette femme. Un bâton d'un mètre de long fut mis dans son vagin. Elle mourut immédiatement. Son corps fut suspendu à un poteau télégraphique où il demeura jusqu'à la fin de l'occupation américaine. Les Américains ont pris des photographies de toutes ces scènes.

Dix autres femmes furent violées l'une après l'autre, par deux ou trois soldats. Elles furent aussi frappées avec des bâtons et battues à coups de pied; on plaça des bâtons entre leurs jambes. Les enfants furent arrachés au sein de leur mère. Les violences, les viols et les assassinats se prolongèrent pendant 8 jours. Le 26 octobre 1950, les survivants furent conduits auprès du rivage de la mer et fusillés. Le témoin s'échappa, profitant d'un moment d'inattention des gardes lors d'un embarras de la circulation sur la route.

Aucune autre personne de ce groupe n'a survécu. (35)

Un paysan nommé Kim Hyen Choon a témoigné que dans le village de Sam Seng canton de Yong Jin, arrondissement de Sunchen, son frère âgé de 12 ans avait tenté de défendre son père que frappaient des soldats américains; ces derniers frappèrent le jeune garçon et lui arrachèrent ensuite les yeux. (37)

C. Sariwon

Le 25 octobre 1950 dans la ville de Sariwon, un soldat américain portant sur le bras les lettres M.P. a commis un effroyable assassinat sur la personne d'un homme nommé Kim Chan Du. Se servant d'un couteau, il coupa la peau de la victime depuis la gorge jusqu'à l'abdomen et se mit à l'écorcher vif. Eprouvant quelque difficulté à réaliser son dessein, il jeta des pierres sur sa victime jusqu'à ce qu'elle meure.

Le 11 novembre 1950, une jeune fille fut violée par 3 Américains. Elle fut aussi cruellement battue et frappée de coups de pied; on lui versa de l'eau dans la gorge. D'autres soldats violèrent une vieille femme de 56 ans. (36)

D. Haiju

Dans la ville de Haiju, des soldats américains ont torturé une jeune fille coréenne nommée Jo Ok Hi qui était présidente d'une société féminine locale et qui se trouvait en prison dans la même salle que le témoin. Aux dires du témoin qui a été interrogé par les membres de la commission, les soldats américains infligèrent à cette jeune fille une lente torture; ils lui arrachèrent tout d'abord les yeux; après un certain temps, ils lui coupèrent le nez, plus tard enfin, ils lui coupèrent les seins. (38)

2. Province de Pyongan-Sud

A. Ville de Pyongyang

Les atrocités et les crimes commis par les Américains dans la ville de Pyongyang ont été nombreux. Viols, tortures et assassinats sont typiques des crimes commis individuellement. Quelques exemples sont cités ci-après :

Le 24 octobre 1950, dans le village de Yin Heung, la famille entière de An-Duk-Sil, composée du père, de la mère, de 2 fils, de 2 filles et de 11 autres parents et comprenant en tout 8 enfants dont deux étaient en bas-âge, ont été ensevelis vivants par 10 soldats américains. Les corps ont été découverts lorsque la tombe fut ouverte après le départ des troupes américaines. (39)

Dans le village de Yin Heung, du 5 novembre au 3 décembre 1950, une femme âgée de 25 ans, Choi Ki Ok, fut battue et torturée au courant électrique; elle fut aussi dépouillée de ses vêtements et traînée nue dans les rues. Elle était accusée d'être une "rouge". (40).

Le 25 novembre 1950, dans le village de Song Seuk, la mère de Kim Young Sook, âgé de 12 ans, a été fusillée pour le motif qu'elle était une "rouge". (41).

L'instituteur Cho Hak Reul, fut emprisonné à Heung Ri du 2 novembre au 3 décembre 1950 sous le prétexte qu'il était un "rouge". Il fut torturé et assassiné. Ge Kil Ryeu, sa mère, fut arrêtée, emprisonnée et battue "pour avoir donné le jour à un "rouge". (42)

/B. Kaichen

B. Kaichen

Le 25 octobre 1950, des Américains arrêtaient dans leur maison un soldat mobilisé et sa mère. (Voir le chapitre 6). On tua la mère et le fils en leur tirant dans le cou. Le père, caché dans les collines voisines, vit les arrestations; il retrouva plus tard les corps des victimes. (43)

En octobre 1950, des soldats américains enlevèrent de sa maison la mère de 4 enfants : deux des enfants - une petite fille de 7 ans et un petit garçon de 2 ans - se cramponnaient à la robe de leur mère. Les soldats américains tuèrent ces deux enfants; ils étranglèrent la petite fille et assommèrent le petit garçon avec la crosse d'un fusil en présence de leur mère. (44)

Le 17 novembre 1950, une femme nommée Ree Sam Sil, membre important d'une société féminine locale, fut jetée en prison où elle demeura jusqu'au 29 novembre. Elle fut torturée au courant électrique, violée par deux soldats, dépouillée de ses vêtements et traînée nue dans les rues. Elle réussit à s'échapper le jour même de la retraite des troupes américaines. (45)

Le témoin Kim Young Son a été en prison du 11 au 29 novembre 1950. Il fut battu et torturé au courant électrique. Le 29 novembre 1950, il fut emmené avec d'autres prisonniers qui devaient être fusillés. Il fut sérieusement blessé mais reprit connaissance pendant la nuit et réussit à s'échapper. (26)

C. Anju

Village de Heung Hyep : L'instituteur Kim Tai, âgé de 25 ans, a été emprisonné, battu et torturé au courant électrique. Il était un "rouge". Du 20 au 30 novembre 1950.

Village de Boo Soong : Chai Ming Som, un "rouge", fut arrêté, battu en prison et ensuite assassiné. Son corps fut retrouvé par son père dans un lac des environs. 19 novembre 1950. (45)

Village de Book Song : Trois paysans qui avaient refusé de se soumettre à la confiscation de leur grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité, ont été arrêtés et assassinés. 19 novembre 1950. (46)

Village de Dong Maing : Le 23 octobre 1950, un paysan nommé Pak Chang Rok, âgé de 38 ans, qui avait refusé de livrer des porcs et du grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité, a été arrêté. Il a été assassiné le même jour (avec d'autres personnes) ; après avoir été lié, il fut jeté vivant la tête la première, dans un puits. Son corps fut retrouvé un mois plus tard par sa mère, immédiatement après l'évacuation de la région par les troupes américaines. (47)

Village de O : En novembre 1950, assassinat de Ri Seum Ok, femme mariée âgée de 28 ans, qui avait résisté à une tentative de viol. (48)

Village de Koo Teung : Le 20 novembre 1950, un jeune paysan âgé de 12 ans, Cha Deuk Keun, a été emmené avec son père et sa mère; on a tiré sur eux; le père et la mère sont morts, mais l'enfant, qui n'était que blessé, parvint ensuite à s'échapper. (49)

/ Village de Song Seuk

Village de Song Seuk : 25 novembre 1950. La mère de Ri Yoon Sook, de 12 ans, a été fusillée sous le prétexte qu'elle était une "rouge". (50)

Village de Boug Rim : Du 21 au 29 novembre 1950. Un paysan nommé Ri Wha Soon a été battu et assassiné pour avoir refusé de livrer son grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité. (51)

Village de Nong Rim : Du 20 au 30 novembre 1950. Un paysan et tous les membres de sa famille, y compris 3 enfants, ont été arrêtés et emprisonnés pour s'être opposés à la confiscation de leur grain. La mère et un enfant ont été mis à mort; on a tenté d'assassiner 2 autres enfants dont Ri Yoon Sook, âgé de 16 ans. Les 2 enfants qui ont survécu ont été blessés par des grenades, mais se sont échappés par la suite. (50)

D. Soonchen

Village de Sang, novembre 1950, viol de Mme Ree, âgée de 64 ans. (52)

E. Koon-Woo-Ri

Le 23 octobre 1950, un paysan nommé O-Beng-Nyong a été arrêté et emprisonné. Il a été torturé au fer rouge par des soldats de Syngman Rhee, sur l'ordre et en la présence de soldats américains.

Suivant la déposition de ce témoin, une femme nommée Joo Sung Byek a été torturée et ensuite assassinée dans la même prison par les troupes des Américains et de Syngman Rhee. (27)

Dans le présent chapitre de son rapport, la commission s'est bornée à exposer les faits basés sur des témoignages directs et qui, à son avis, sont irréfutables et ne laissent subsister aucun doute. Sur le grand nombre de déclarations écrites qui ont été présentées à la commission, seules ont été prises en considération celles qui étaient confirmées par des témoins oculaires. Nous avons été invités à enquêter dans diverses régions du pays sur de nombreux cas similaires; seul le manque de temps nous en a empêché.

Les membres de la commission étaient tout particulièrement intéressés à se rendre compte dans chaque cas précis que les victimes étaient des civils, qui auraient dû être traités comme tels, mais qui n'avaient pas été mis en jugement ni accusés d'un délit quelconque contre les autorités d'occupation.

Les circonstances des arrestations ou des meurtres massifs ont de nombreux points communs dans la plupart des localités que la commission a visitées. Pour cette raison, la commission estime que ces faits ne peuvent être considérés uniquement comme des excès commis par des unités ou des soldats isolés.

Les assassinats en masse peuvent être partagés en deux catégories : les assassinats d'habitants d'une localité, et les assassinats de réfugiés.

Pour ce qui est des premiers, il a été établi qu'en entrant dans une localité, les troupes américaines - opérant elles-mêmes ou utilisant à ces fins leurs alliés les troupes de Syngman Rhee ainsi que des agents japonais - arrêtaient les membres des familles de tous ceux qui combattaient dans l'Armée populaire coréenne, travaillaient dans des entreprises ou administrations de l'Etat, ou militaient dans le parti du travail ou l'Union démocratique des femmes de Corée. En bien des cas, cette politique entraînait l'arrestation de toutes les familles où aucun homme jeune n'était présent. Dans presque chaque cas on arrêtaient les hommes, les femmes et les enfants de tout âge. Parfois, toute la population civile d'une localité était arrêtée. En outre, dans de nombreux villages, les paysans et leur famille étaient arrêtés pour refus de livrer le blé et le bétail sans nul ordre de réquisition des autorités, sans reçu ou indemnité.

Bien que les assassinats de groupes de personnes se soient poursuivis dans les diverses régions durant toute la période de l'occupation, un plus grand nombre de victimes a été exterminé soit dans les premiers jours de l'occupation, soit à la veille de l'abandon de ces régions. Dans chaque ville que nous avons visitée nous avons constaté que les troupes d'occupation, la veille ou le jour même de la retraite, arrêtaient les gens pour un motif quelconque et les exterminaient de propos délibéré.

Pour ce qui est des massacres de réfugiés, ils s'échelonnent sur deux périodes :

a) Quand les troupes américaines, en septembre et octobre 1950, avançaient vers le nord, un grand nombre de réfugiés fuyant dans la même direction furent encerclés par les troupes, surtout dans les régions de Sinchon et Anak. Ces réfugiés pouvaient indubitablement être identifiés comme tels (c'étaient des familles entières, avec femmes et enfants; les hommes vêtus du traditionnel costume coréen blanc, et les femmes de la longue robe de couleur). Aucun membre des troupes de l'Armée populaire coréenne ne se trouvait à ce moment mêlé à ces réfugiés. Ce sont ces groupes qui furent exterminés systématiquement ainsi qu'il a été relaté plus haut.

b) Il a été établi que lorsque les Américains battirent en retraite dans la période de novembre-décembre 1950, ils incitèrent les habitants des grandes villes - par le moyen de tracts et sous la menace d'un bombardement atomique - à partir vers le sud à la suite des troupes. Les troupes américaines exterminèrent systématiquement ces réfugiés par milliers.

Les tortures et les atrocités commises à l'égard de civils révèlent une fois de plus l'attitude et le comportement habituel des occupants dans toutes les régions qui ont été visitées par la commission. Elles ne peuvent être mises au compte d'excès sadiques individuels.

L'ensemble des faits cités dans le présent chapitre ne saurait être considéré comme un tableau complet des actes dont les occupants se sont rendus responsables. Ces faits n'en sont pas moins typiques des cas très nombreux qui ont été soumis

/ à l'attention

à l'attention de la commission. On pourrait citer nombre de détails révoltants sur les tortures infligées aux victimes : les malheureux étaient roués de coups; martyrisés au courant électrique; on leur versait de l'eau dans le nez et la bouche, on leur coupait diverses parties du corps, on les mutilait, on les fusillait, on les tuait à coups de balonnettes, on les étranglait, on les brûlait, on les enterrait vifs.

De ces faits avérés, la commission a tiré les conclusions qui s'imposent et dont elle fait plus loin l'exposé.

Chapitre 5

ATTAQUES AERIENNES CONTRE LA POPULATION CIVILE

1. Destruction de villes et de villages

Au cours de leur voyage à travers de nombreuses régions de la Corée, au nord du 38ème parallèle, les membres de la Commission ont eux-mêmes constaté que toutes les villes qu'ils traversaient ou bien étaient complètement détruites, ou ne possédaient plus qu'un petit nombre de bâtiments encore intacts. Ils ont également constaté les dommages considérables subis par de nombreux villages. La commission a effectué des enquêtes au sujet d'un certain nombre de cas typiques afin de déterminer dans quelles circonstances ces destructions avaient été causées par des attaques des avions américains :

(1) Ville de Pyongyang

La capitale de la Corée du Nord est une ville importante dominée par le mont Moran. Avant la guerre, on comptait dans cette ville 464.000 habitants. Au 31 décembre 1951, la population de la ville n'était plus que de 181.000.

Le vice-président du Comité populaire de la ville, Kin Hak Sun, a porté à la connaissance de la commission les faits suivants :

A partir du 27 juin 1950, la ville de Pyongyang a subi des attaques aériennes nuit et jour. Au cours de ces bombardements, il a été lancé sur la ville plus de 30.000 bombes (explosives, incendiaires ou à explosions multiples). Au 31 décembre 1951, 64.000 maisons sur les 80.000 que l'on comptait dans la ville avaient été détruites. Au cours de l'année 1951 seulement, il y eut à Pyongyang 4.768 tués et 2.438 grièvement blessés à la suite de ces bombardements. Il a été détruit 32 hôpitaux et infirmeries, 99 écoles et bâtiments universitaires, un musée et 29 théâtres. Les hôpitaux de l'administration civile étaient marqués d'une croix rouge. Le 18 août 1950, le Conseil militaire de la République populaire démocratique de Corée a donné l'ordre que tous les bâtiments et véhicules utilisés par le service de santé soient marqués de la croix rouge aussitôt que possible, de telle manière que ce signe soit clairement visible d'en haut et de tous côtés. (1)

Le lieutenant-général Yu Song-Chol, chef d'état-major adjoint de l'Armée populaire coréenne, a déclaré que dans la ville de Pyongyang il n'y avait pas un seul arsenal, pas une usine utilisés à des fins militaires. Aucune unité militaire n'assurait la défense de la ville. Il n'y avait pas non plus une seule batterie de D.C.A.; ces batteries se trouvaient à une certaine distance de la ville. (2).

Les membres de la commission ont visité la ville et ont pu constater la destruction totale de la plupart des habitations. Ils ont vu les ruines de plusieurs églises, que les restes des clochers permettaient d'identifier. Ils ont aussi vu les ruines de l'université Kim Il Sung. Ce vaste édifice, qui est situé sur une colline loin du centre de la

ville, a été bombardé à diverses reprises avant et après avoir été mis en feu par les troupes américaines lorsqu'elles frusèrent la ville.

Les bombardements de Pyongyang ont été décrits par des témoins de la manière suivante :

Le 16 septembre 1950, alors que les combats se déroulaient à une distance considérable, la ville a été tout d'abord attaquée à la bombe incendiaire par plus de 100 B-29 et, après une interruption, par 40 Gramans. Ces attaques ont eu lieu par beau temps, entre 10 heures du matin et une heure de l'après-midi. De nombreuses bombes explosives, qui explosaient d'abord dans l'air et ensuite au contact du sol, ont été jetées sur la ville pour la première fois.

L'incendie des habitations a causé de nombreuses victimes. Parmi ces victimes se trouvèrent de nombreuses personnes qui essayaient de trouver refuge sur le mont Moran, près du monument de la Libération. Il y eut en ce seul endroit 70 morts, et 17 près de l'entrée de l'abri. (3) (4) (5) Parmi les édifices détruits au cours de ce bombardement, il a été possible d'identifier par son clocher et sa croix une église située dans le quartier de Kwang Hu Ri. (6)

D'autres attaques aériennes furent effectuées, notamment le 3 décembre 1950 (pendant la nuit) par un groupe de 6 B-29; d'autres attaques furent réalisées pendant le jour et par beau temps le 8 décembre 1950 par 7 B-29, le 24 décembre 1950 par 6 B-29; le 27 décembre 1950 par 11 B-29; le 3 janvier 1951 à la bombe incendiaire par de nombreux B-29; le 30 juillet 1951 par 50 avions à réaction, volant très bas; le 15 août 1951 par un grand nombre de chasseurs et de bombardiers. Un grand nombre d'attaques eurent lieu après le départ des troupes américaines qui occupèrent la ville du 19 octobre au 3 décembre 1950. De nombreux témoins ont donné à la commission des renseignements précis au sujet de la destruction d'églises et d'écoles. (7) (8) (9)

(2) Ville de Soonchown, Province de Pyongan-Sud

Alors qu'il n'y avait dans cette ville ni troupe, ni batterie de D.C.A. et qu'elle ne comptait qu'une seule usine chimique, cette ville a été bombardée à maintes reprises et presque entièrement détruite.

Les témoins entendus par la commission ont donné des renseignements détaillés sur les destructions causées par les attaques les plus violentes :

Le 4 décembre 1950, le jour où les troupes américaines se retirèrent de la ville, une école, que sa cour de récréation permettait d'identifier aisément, a été bombardée et détruite.

Le 15 décembre 1950, dans la matinée, une attaque d'avions à réaction a détruit un grand nombre de bâtiments et causé de nombreuses victimes. Au cours de ce raid, 50 personnes ont été tuées; 11 d'entre elles furent abattues à la mitrailleuse.

Le 11 janvier 1951, 30 B-29 environ bombardèrent la ville et détruisirent quelques églises qu'il était impossible de prendre pour d'autres édifices. (10) (11) (12) (13)

/ (3) Ville de Pyongyang

(3) Ville de Kaichen, Province de Pyongan Sud

Cette ville a été entièrement réduite en décombres.

L'un des témoins entendus par la commission a déclaré que les raids les plus violents avaient eu lieu le 20 juillet et le 13 octobre 1950. Au cours de ces deux raids seulement, sur une population de 7.500 personnes, presque 1.000 furent tuées et 600 sérieusement blessées. Les avions plongèrent et mitraillèrent les civils dans les rues. (14)

Un autre témoin a donné des détails sur la destruction, le 13 août, d'une école qu'il était aisé d'identifier comme telle. (15)

La commission a inspecté les ruines de la ville. Pas une seule maison d'habitation ne restait debout.

Les hôpitaux, les écoles, les églises et les édifices publics de la ville ont tous été détruits.

Les déléguées de la Fédération démocratique des femmes qui se rendirent à Kaichen en mai 1951, ont indiqué dans leur rapport qu'elles avaient pu voir une grande croix rouge qui était encore visible sur le toit de l'un des hôpitaux de la ville; lorsque les membres de la commission ont inspecté Kaichen en mars 1952, on ne pouvait plus voir ce signe car ce qui subsistait du bâtiment avait été entre temps complètement détruit.

Sur les 1.342 maisons qui existaient avant la guerre, 15 seulement demeuraient debout.

La population actuelle est de 460 personnes; elle vit principalement dans les trous creusés dans les collines environnantes ou dans les ruines mêmes de la ville.

Il n'y avait dans la ville ni troupe, ni batterie de D.C.A.; à l'exception d'une ligne de chemin de fer qui se trouvait hors des limites de la ville, il n'existait aucun objectif militaire.

(4) Ville d'Anju

Cette ville a subi de très importants dommages.

Deux hôpitaux, une église catholique et de nombreuses écoles ont été détruits au cours des raids aériens.

Sur les 2.708 maisons d'habitation existant avant la guerre, 2.172 ont été détruites.

Au cours de l'un des bombardements, le lendemain de la retraite des Américains, 63 personnes ont été tuées. (16)

Aucun des édifices anéantis ne se trouvait à proximité du chemin de fer. Ni dans la ville, ni dans les environs il n'y avait d'unité

militaire. Il n'y avait pas de batterie de D.C.A., d'ouvrage militaire ou d'usine utilisée à des fins militaires.

(5) Ville de Nampo

Le vice-président du Comité populaire de Nampo a donné à la commission les renseignements suivants :

La ville, dont la population était de 100.000 habitants avant la guerre, a été attaquée le 6 juillet 1950 pour la première fois par des avions américains comprenant plusieurs B-29.

Au cours de ce bombardement, un entrepôt à grains a été attaqué et une quantité très importante de sacs de céréales a été détruite.

De nouvelles attaques ont eu lieu les 8 et 12 juillet 1950. Au cours de ces derniers bombardements, 17 écoles, 2 hôpitaux, 2 infirmeries et un théâtre ont été détruits. Les bombardements ont duré jusqu'à l'occupation de la ville par les troupes américaines; après la retraite de ces troupes, les bombardements par avions et par navires de guerre ont repris.

Les bombardements par B-29, qui eurent lieu le 6 mai 1951, ont été particulièrement violents et meurtriers. (17) (18) (Voir chapitre 3)

Il n'y avait dans la ville ni troupe, ni ouvrage militaire, ni usine d'armement. Le port desservait uniquement des bateaux de pêche.

Une verrerie et une fonderie situées hors de la ville ont été détruites depuis le début des hostilités. La ligne de chemin de fer a été bombardée à maintes reprises.

Pendant leur visite dans la ville, les membres de la commission ont pu constater sa complète dévastation. Ils ont notamment visité les ruines d'une grande école secondaire. Cette école se trouvait à l'écart, sur une colline; autour d'elle étaient disposés des terrains de sport. La commission a également visité les ruines de plusieurs églises et d'un hôpital qui se trouvaient également à l'écart. Les membres de la commission ont vu les traces d'une croix rouge peinte sur le toit de l'hôpital. Ils ont constaté la présence de nombreuses marques de mitraillages.

(6) Ville de Sariwon

Cette ville a été entièrement détruite.

M. Mok Youn-Dal, Président adjoint du Comité populaire municipal, a déclaré à la commission que la ville avait été fréquemment bombardée. Les attaques les plus violentes ont eu lieu par beau temps le 14 septembre, le 21 septembre 1950; le 12 octobre 1950; le 5 février, le 3 avril et le 23 avril, le 15 mai, le 1er août, le 12 octobre et le 25 décembre 1951, des attaques ont été menées par des B-29, des

avions bi-moteurs et des Gramans. On estime à 3.000 environ le nombre des bombes qui ont été lancées sur la ville.

Il n'y avait dans la ville ni usine de guerre, ni troupe, ni ouvrage militaire. La seule voie ferroviaire avait été désaffectée dès le début de la guerre. Les batteries de D.C.A. n'y furent installées que dans la deuxième moitié de 1951.

Pendant les bombardements il a été détruit : 11 écoles, une bibliothèque, 4 clubs, 4 églises, 16 infirmeries et hôpitaux. Ces derniers relevaient de l'administration civile et, conformément aux instructions du Comité populaire, ils étaient marqués de croix rouges. A la suite des bombardements et mitraillages, il y eut dans la ville 1.391 morts et plus de 3.000 blessés. (19) (20) (21) (22) (23)

(7) Ville de Sinchon

De nombreux bombardements ont été effectués par B-29, avions bi-moteurs et Gramans, notamment le 13 août 1950 et le 23 décembre 1951.

Les attaques ont eu lieu généralement en plein jour et par beau temps; elles ont duré d'une demi-heure à une heure. Il n'y avait jamais eu aucun combat aux alentours de la ville.

Il ne se trouvait dans la ville aucune usine utilisée à des fins militaires, aucune installation militaire et aucune batterie de D.C.A. Il n'y avait pas de troupe dans la ville.

La ligne de chemin de fer avait été détruite au début de la guerre et n'était pas utilisée.

Les hôpitaux relevaient de l'administration civile et étaient marqués d'une croix rouge. (24)

(8) Ville d'Anak

Le président du Comité populaire municipal de la ville a déclaré à la commission que la ville d'Anak avait été fréquemment bombardée depuis le début des hostilités. Les principales attaques, effectuées par des B-29 et des avions à réaction, ont eu lieu le 20 septembre 1950 et pendant les mois d'avril et de mai 1951. Il n'y avait pas de troupes dans la ville. On n'y trouvait aucun ouvrage militaire, pas d'usine utilisée à des fins militaires, pas de batterie de D.C.A. et pas de ligne de chemin de fer. Il a été détruit 2 églises, 8 écoles et un hôpital. L'hôpital relevait de l'administration civile et portait une croix rouge.

Il a été tué à la mitrailleuse 911 personnes.

A l'époque des bombardements, le front était à une distance de 120 à 200 kilomètres de la ville. (25)

/ (9) Village de Yongkang

(9) Village de Yongkang

Les membres de la commission ont estimé utile d'effectuer une enquête sur le cas d'un village détruit par bombardement; ils se sont rendus dans le village de Yongkang, pris comme exemple typique.

Ce village est situé au sud-ouest de Pyongyang. Le 12 janvier 1951, à partir de 11 heures du matin, le village fut bombardé pendant trois heures par six bi-moteurs qui lancèrent quelque 150 bombes incendiaires et mitraillèrent les habitants du village. Sur les 115 maisons 36 furent entièrement détruites par le feu. Huit personnes furent tuées, dont 6 enfants de 2 à 15 ans. Deux personnes reçurent des brûlures graves. (26) (27)

Les exemples précités démontrent que les avions américains se livraient à des raids sur les villes et villages situés au-delà de la ligne du front et entièrement dépourvus d'objectifs militaires. Les avions bombardaient en désordre ces villes et villages, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. Ils détruisaient des hôpitaux marqués d'une croix rouge, ainsi que des églises et des écoles facilement reconnaissables.

2. Destruction d'édifices isolés

(1) Destruction de l'école du village de Kou Ryen

Le 11 mars 1952 à 9 heures 30 du matin, alors que la commission se rendait dans cette localité pour y effectuer des enquêtes, 4 avions "Grazan" ont lancé sur l'école des bombes explosives. L'école était située à un kilomètre environ des maisons d'habitation. Par la forme de sa construction, elle était facilement reconnaissable. Il n'était même pas possible de la prendre pour une usine.

Les membres de la commission constateront en arrivant que le bâtiment était intact. Plus tard, le toit fut endommagé par le bombardement. Les avions plongèrent ensuite et attaquèrent la mitrailleuse, mais il n'y eut pas de victime.

Le village de Koo Ryen est situé à 40 kilomètres de la ligne de chemin de fer la plus proche. Il ne possédait aucune installation militaire, aucune usine utilisée à des fins militaires. Aucune unité militaire ne s'y trouvait.

Aussitôt après le bombardement, les membres de la commission ont recueilli le témoignage d'un témoin qui avait assisté au bombardement. Les membres de la commission ont aussi examiné eux-mêmes les dommages. (28)

/(2) Destruction

(2) Destruction d'édifices ayant une valeur culturelle

Le président du Commissariat pour l'étude et la conservation des objets de valeur culturelle, M. Han Heung Sca, a remis à la commission un rapport sur la destruction des édifices et des objets de valeur culturelle. M. Han a également remis à la commission une liste de 29 édifices (temples, palais, pavillons) de grande valeur archéologique, artistique ou historique, qui ont été détruits. La plupart de ces édifices ont été bombardés peu de temps après l'évacuation des troupes américaines. Le commandant des troupes américaines ne pouvait pas ignorer la valeur culturelle des objectifs bombardés. M. Han a souligné que l'architecture de la plupart de ces édifices était conforme aux exigences des traditions religieuses. M. Han Heung Sca a remis à la commission de nombreuses photographies qui montrent que les temples détruits comportaient des bâtiments groupés, construits dans le style traditionnel; un grand nombre d'entre eux étaient situés en des lieux solitaires. (29)

La commission s'est rendue à Pyongyang pour y enquêter sur la destruction du temple de Yang Myong, l'un des plus anciens édifices, construit au XIème siècle. Ce temple était situé dans un parc sur un versant du mont Moran et dominait la rivière Daidong. Aucun autre édifice ne se trouvait dans le voisinage immédiat du temple.

Le bombardement du temple de Yang Myong eut lieu le 3 janvier 1951, peu de temps après la retraite des troupes américaines. Des avions B-29 l'attaquèrent à la bombe incendiaire, par beau temps, entre 10 et 14 heures. Au cours de la même attaque, des bombes incendiaires furent aussi lancées sur la ville, qui se trouve à une distance de 800 mètres du temple. Aucune autre partie du mont Moran ne fut bombardée au cours de cette journée. (30)

Lorsqu'ils ont visité l'emplacement du temple, les membres de la commission ont pu se rendre compte que la destruction du temple avait été totale.

Les membres de la commission, au cours des longs voyages qu'ils ont effectués en Corée, ont vu de leurs propres yeux les traces de l'affreuse destruction de villes et de villages, d'hôpitaux, d'églises et d'écoles, d'usines, de fabriques et de voies de communication. Ils ont vu de leurs propres yeux les immenses dévastations causées par le bombardement désordonné de lieux qu'il était impossible de prendre pour des objectifs militaires, au sens que comportent ces mots en droit international. Il est certain que les avions américains ne faisaient aucune différence entre les villes ouvertes et celles qui étaient défendues. Il leur était apparemment indifférent que tel ou tel édifice fût protégé par les règles de la guerre.

/Les membres

Les membres de la commission ont également vu comment vit aujourd'hui le peuple coréen, malgré la destruction de ses maisons et villages. Dans des abris établis parmi les ruines des villes, des cavernes creusées au flanc des montagnes, les Coréens poursuivent leur travail quotidien, labourent les champs, travaillent dans des entreprises installées sous terre, envoient leurs enfants dans des écoles aménagées sous terre ou dans des cavernes et, pendant leurs moments de loisirs, fréquentent des cinémas et des théâtres souterrains.

Les dévastations causées par les avions américains sont contraires à tous les principes du droit international; aucun doute ne saurait subsister à cet égard.

Chapitre 6

AUTRES CRIMES DE GUERRE

A. Destruction préméditée de biens privés

Dans presque toutes les villes ou villages qui ont été, à un moment ou à un autre, occupés par les troupes américaines et que les membres de la commission ont visités, des cas de destruction préméditée de biens privés ont été soumis à l'examen de la commission et des rapports préparés par des commissions d'enquête nommées par les comités populaires locaux après l'évacuation des troupes américaines ont été remis à la commission.

La commission a procédé à des enquêtes sur des exemples typiques dans certaines villes et recueilli les dépositions de témoins oculaires.

Canton de Kaichen. L'école primaire et secondaire de Kaichen, édifice moderne entouré de terrains, a été utilisée à des fins militaires au cours de l'occupation de la ville par les troupes américaines. Le 30 novembre 1950 le jour où elles évacuèrent la ville, les troupes américaines répandirent de l'essence dans les bâtiments, y mirent le feu et les détruisirent. D'autres édifices publics du canton furent détruits de la même manière. (1) (2)

Sookshen S., Province de Pyongan-Sud. Le 4 décembre 1950, le jour de la retraite des troupes américaines, l'école primaire populaire de Soon Tang, dans le village de Kwang San Il, qui avait été utilisée comme hôpital militaire par les troupes américaines, fut incendiée à l'essence et détruite par les troupes en retraite. (3)

Les édifices suivants de ce canton ont été également détruits par l'incendie les 3 et 4 décembre 1950 :

Ecole secondaire de filles de Soonchown
Ecole primaire populaire de Soonchown
Ecole secondaire de filles d'Eunshan
Ecole secondaire de garçons d'Eunshan
Ecole secondaire de garçons de Soonchown
Deux écoles populaires à Milcheun
Eglise catholique du Père céleste à Soonchown (4) (5)

B. Pillage et destruction d'objets de valeur culturelle

Musée de Pyongyang. Le plus important des musées de la République populaire démocratique de Corée a été pillé par les troupes américaines qui occupaient Pyongyang, le 29 octobre et le 3 novembre 1950. Le témoignage du directeur du musée qui assista au pillage du musée a été recueilli. (6)

Une caverne en ciment avait été construite sur les terrains du musée, qui est situé sur une colline entourée d'un parc. Les trésors du musée furent placés dans cette caverne qui fut fermée autant que le permettaient les exigences

/de l'aération

de l'aération et qui fut dissimulée sous des amoncellements de terre avant l'occupation américaine. Les troupes américaines, agissant sur ordre, entreprirent de rechercher cette caverne; elle la trouvèrent, l'ouvrirent et emmenèrent dans des camions de l'armée les objets qui leur semblèrent posséder la plus grande valeur.

On fit sauter la porte d'un coffre-fort du musée et des pièces de sculpture furent saccagées. (6)

La commission a recueilli le témoignage du professeur Han Heung Soa qui depuis de nombreuses années avant les hostilités était président du Commissariat pour l'étude et la conservation des objets culturels en Corée, et qui depuis le début des hostilités a été chargé des enquêtes relatives aux destructions et aux pertes de ces objets. Au chapitre 5 du présent rapport, il a été fait mention de son témoignage concernant la destruction des édifices culturels par les bombardements aériens.

Le professeur Han Heung Soa déclare que pendant l'occupation américaine, les troupes américaines ont pénétré non seulement dans le musée de Pyongyang mais aussi dans les édifices suivants : musée historique de l'université Kim-Il-Sung, musée historique de Cheung-jin, musée historique de Hamheung, musée spécial de Me Myohyang, Province de Pyongan-Nord et le musée historique de Haijoo, Province de Whanghae. Il a été pillé ou détruit 6.709 objets d'intérêt artistique ou historique; le nombreux documents et livres ont été brûlés. Parmi les autres lieux et monuments endommagés ou détruits on peut citer : un tombeau ancien de la période (vers l'an 400) avec des fresques à Kang-Seu, Province de Pyongan-Sud qui a été détruit et utilisé comme entrepôt; un tombeau ancien décoré de magnifiques fresques à Ryong-Gang, Province de Pyongan Sud, utilisé comme prison pour la détention de civils coréens; un tombeau ancien de la période Kokooryo avec des fresques à Anak, Province de Whanghae, qui a été endommagé par des grenades et qui a été plus tard bombardé. (7)

C. Destruction et confiscation de grains

Dans un grand nombre des cas précédemment cités (au chapitre 4), la cause initiale de l'arrestation des personnes qui furent par la suite maltraitées ou assassinées a été leur refus de livrer du grain ou du bétail à la suite de confiscations arbitraires, sans indemnisation et sans reçu. En plus de ces cas, il faut signaler que les statistiques préparées par les commissions d'enquête des comités populaires d'arrondissement, après l'évacuation de leurs circonscriptions respectives par les troupes américaines, et qui furent présentées à la commission, ont révélé des saisies importantes et la destruction désordonnée de produits alimentaires et de bétail pris par les forces d'occupation, sans égard aux besoins de la population civile, alors que ces produits n'étaient pas utiles à l'approvisionnement des forces d'occupation. (2) (5)
La commission a enquêté sur les cas suivants à titre d'exemples typiques :

Village de Chang I, arrondissement de Soonchown. 15 décembre 1950.
Peu après l'évacuation de la région par les troupes américaines, des sacs de

/grains

grains qui se trouvaient empilés en plein champ ont été détruits à la bombe incendiaire, en plein jour, par des avions américains volant à faible altitude. (8)

Village de Nong Rim, arrondissement d'Anju. 19 octobre 1950. une famille de paysans ainsi que 30 autres habitants du village ont été arrêtés et emprisonnés, pour avoir refusé de livrer aux troupes américaines leurs grains et leur bétail confisqués, sans ordre régulier et sans indemnité ni reçu. (9)

Kaichen. 2 octobre 1950. Les troupes américaines s'emparent de 500 sacs de riz non décortiqué et d'épis de maïs dans l'entrepôt des taxes en nature, les transportent en camion et les utilisent pour établir un pont. (10)

Village de Sam Po, arrondissement de Kaichen. 5 novembre 1950. Les troupes américaines mettent le feu à 500 "maïs" de riz dans les cours de deux fermiers, les arrosent d'essence et les détruisent. (10)

Village de Book Song, arrondissement d'Anju. 19 novembre 1950. Les troupes américaines confisquent arbitrairement, sans indemnisation et sans reçu, du grain et du bétail. (11)

D. Infractions commises à l'encontre de prisonniers de guerre

Kaichen. Un soldat de l'armée populaire coréenne, en uniforme et porteur de sa carte militaire d'identité, a été fait prisonnier par des soldats américains dans la maison de son père Cha Yu Suk, en même temps que sa mère (voir ci-dessus Chapitre 4). Ce soldat et sa mère ont été fusillés par les Américains deux jours plus tard; le père a retrouvé les corps des victimes. (12)

Quartier de Bek. Dans la Province de Pyongan -Nord, le camp de prisonniers de guerre No 5 a été bombardé trois fois par les avions américains :

le 9 novembre 1950 à 14 heures
le 14 novembre 1950 à 9 heures 30
le 19 novembre 1950 à 13 heures 30

Les autorités coréennes ont informé la commission qu'après la première attaque, une protestation avait été adressée à l'Organisation des Nations Unies, protestation qui contenait des renseignements détaillés sur la position du camp en question. La commission n'a pas vu elle-même ce document.

Ce camp porte maintenant une marque de grande dimension et que les avions peuvent voir. En ces diverses occasions, le temps était clair et le camp qui se trouve situé à l'extrémité d'une petite péninsule au confluent de la rivière Yalu et d'un de ses affluents ne pouvait absolument être pris pour aucun autre objectif. Les prisonniers de guerre s'étant rendus dans des abris, il n'y a pas eu de victime, mais les bâtiments ont été détruits.

Chonsan, Province de Pyongan -Nord. Le camp de prisonniers de guerre No 1 a été bombardé deux fois par les avions américains. Le 13 octobre 1951 à

/22 heures,

22 heures, des bombes et des explosifs ont été lancés sur le camp. Deux officiers britanniques, un prisonnier de guerre britannique et 5 prisonniers de guerre américains furent blessés; 3 des blessés américains succombèrent plus tard à leurs blessures. Parmi le personnel du camp, il y eut deux tués et un blessé. On retrouva des fragments de bombes et des ailettes de torpilles qui portaient des inscriptions américaines.

16 mars 1952. Un nouveau bombardement eut lieu. Trois abris de prisonniers de guerre britanniques furent endommagés et un prisonnier de guerre britannique fut blessé.

Le camp est situé dans la région montagneuse du nord de la Corée. Il n'existe, dans le voisinage de ce camp, ni ligne ferroviaire, ni camp militaire, ni dépôt ou installation militaire, ni aucun autre objectif militaire d'aucune sorte.

En ce qui concerne ces deux raids, la commission a recueilli le témoignage d'un grand nombre des prisonniers de guerre britanniques du camp. (13) (14)

Chapitre 7

CONCLUSIONS

La commission a examiné très attentivement les faits cités dans le présent rapport et elle a fait application à ces faits des principes de droit international généralement admis par les Etats civilisés.

Il n'entre pas dans les fonctions de la commission de se prononcer en dernier ressort; elle n'est pas un tribunal ayant compétence à cet effet. Sa tâche se limite à enquêter sur les faits et à désigner les infractions au droit international dont, à son avis, ces faits apportent la preuve. S'il est des arguments susceptibles d'être invoqués en défense des crimes que révèle le présent rapport, il convient que ces arguments soient entendus par un tribunal international compétent avant que puisse être rendu un verdict définitif.

Tenant dûment compte de son rôle et de ses fonctions ainsi définis, la commission formule les conclusions suivantes:

1. En disséminant des mouches et autres insectes préalablement infectés de bactéries pour semer la mort et répandre des maladies dans l'Armée populaire coréenne et parmi la population civile de la Corée du Nord, les forces armées des Etats-Unis d'Amérique ont commis un crime d'une extrême gravité qui constitue une violation grossière des clauses de la Convention de La Haye de 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre ainsi que de la règle universellement reconnue, confirmée par le Protocole de Genève de 1925, prohibant la guerre bactérienne.
2. En employant des bombes chimiques et d'autres moyens chimiques contre la population civile en Corée du Nord, les forces armées des Etats-Unis se sont rendues coupables de violation préméditée de la Convention de La Haye de 1907 (article 23 a et e) et du Protocole de Genève de 1925.
3. En perpétrant des massacres de civils et des assassinats de particuliers sans accusation ni jugement - sans en excepter les femmes et les enfants - dans les régions occupées, les forces armées des Etats-Unis et les soldats de Syngman Rhee placés sous leur commandement ont violé les clauses très nettes de la Convention de La Haye de 1907 (article 46) qui mettent à la charge des autorités d'occupation le devoir de protéger la vie des populations civiles.
4. Par les arrestations illégales et les emprisonnements, par les mauvais traitements et les tortures infligés à la population civile dans les régions occupées, les forces armées des Etats-Unis et les soldats de Syngman Rhee placés sous leur commandement se sont rendus coupables de nouvelles violations des clauses expresses de la Convention de La Haye de 1907.
5. En bombardant des villes et des villages non défendus situés loin du front et en détruisant des objectifs civils, les troupes américaines ont de nouveau agi au mépris des lois et coutumes de la guerre et, notamment, des clauses de la Convention de La Haye.

/6. En détruisant

6. En détruisant des édifices protégés tels que les édifices des cultes, les monuments d'art, les institutions scientifiques, les monuments historiques et les hôpitaux, soit pendant des bombardements désordonnés de villes ouvertes et de villages, soit par attaques préméditées contre ces édifices protégés qui sont pourtant employés exclusivement aux fins auxquelles ils sont destinés et qui sont marqués de signes appropriés, les forces armées américaines ont à nouveau violé la Convention de La Haye de 1907 et en particulier son article 27.

7. En brûlant et dynamitant délibérément des édifices publics de caractère civil ou non-militaire dans les cas où cette destruction n'est pas impérativement requise par les exigences de la guerre, les forces armées américaines violent les clauses de la Convention de La Haye, et en particulier ses articles 55 et 56.

8. En confisquant arbitrairement, sans indemnisation et sans reçu, en détruisant délibérément les réserves de ravitaillement et les biens privés des civils lorsque l'entretien des troupes d'occupation ne l'exige pas, les forces armées américaines ont de nouveau violé les clauses de la Convention de La Haye, notamment dans ses articles 46 et 52.

9. En assassinant des prisonniers de guerre, les troupes américaines se sont rendues coupables de violation des Conventions de 1929 et de 1949 sur le traitement des prisonniers de guerre.

10. En pillant des oeuvres d'art historiques et des biens privés, les forces armées américaines se sont rendues coupables d'infractions aux clauses de la Convention de La Haye (article 47).

La commission estime que les actes susmentionnés constituent des crimes de guerre, aux termes de la définition énoncée dans l'article 6 des Statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg.

Considérant l'ampleur et la nature des crimes révélés, la commission a acquis la conviction que les forces armées américaines en Corée se sont rendues coupables de crimes contre l'humanité tels que les définissent les Statuts de Nuremberg, à savoir :

1. Destruction totale et extermination d'une partie des populations civiles et particulièrement des réfugiés sans aucune tentative de les juger pour un crime quelconque; usage de méthodes terroristes à l'égard de groupes entiers de la population coréenne et, à partir du 28 janvier 1952, usage à grande échelle de l'arme bactérienne contre les civils;

2. Destruction ou tentative de destruction du mode de vie de la population de Corée du Nord par la destruction de ses écoles, de ses universités, de ses musées, de ses monuments historiques et de ses institutions culturelles, ainsi que par la destruction des organismes de gouvernement et l'assassinat de ses fonctionnaires.

Estimant que les assassinats massifs ne sont pas dus à des excès individuels, mais indiquent le caractère général de la conduite des forces armées des

/Etats-Unis

Etats-Unis dans toutes les régions occupées, considérant également que l'usage des armes bactériennes et chimiques dans de vastes régions du pays constitue une tentative en vue d'exterminer le peuple en entier ou en partie, la commission estime que les forces armées américaines sont coupables du crime de génocide, tel qu'il est défini dans la Convention sur le génocide de 1948.

Etant donné la teneur des conclusions ci-dessus énoncées, la commission a le devoir de désigner ceux qui doivent comparaître à la barre de la justice internationale pour y répondre de ces crimes. La commission déclare sans hésiter que nombre de ces crimes n'ont pas pu être commis à l'insu du Gouvernement des Etats-Unis et du Commandement suprême des forces armées américaines, et sans avoir été tramés par eux. La commission accuse donc ces hommes ainsi que tous les officiers exerçant un commandement en campagne qui sont responsables de ces crimes ainsi que tous les soldats qui ont exécuté des ordres contraires au droit international.

En formulant les conclusions qui précèdent, nous avons achevé la tâche qui nous avait été confiée par l'Association internationale des juristes démocrates.

Nous avons le devoir de déclarer que la sauvagerie que révèle ce que nous avons vu au cours de notre enquête en Corée nous a consternés et remplis d'horreur. Nous savons que de nombreuses personnes, tout comme certains d'entre nous avant notre voyage, auront peine à croire aux faits atroces établis dans le présent rapport. C'est pourquoi nous attestons solennellement sur notre honneur de juristes et d'hommes l'authenticité des faits relatés. Nous sommes venus de pays différents; nous ne professons ni la même religion, ni les mêmes convictions politiques; nous ne parlons pas la même langue. Nous nous sommes efforcés de remplir scrupuleusement notre mission, avec la pleine conscience de notre responsabilité de juriste.

Le présent rapport est le résultat de nos travaux et représente notre opinion unanime.

Nous sommes convaincus que ceux qui le liront partageront notre horreur et notre dégoût envers les criminels.

Nous avons la conviction que les règles du droit seront observées dans le monde entier et qu'aucun Etat, aucun individu, si puissant qu'il soit n'échappera aux conséquences de ses crimes.

Le règne de la justice s'établira; mais pour que triomphe la justice, il faut que la paix s'établisse dans le monde.

Nous espérons que notre rapport sera une contribution utile à la lutte menée en faveur de la paix universelle et surtout de la paix en Corée, dont les souffrances ne devront jamais être oubliées et où la paix doit être rétablie au plus vite.

Nous tenons, en conclusion, à exprimer notre conviction que les événements de Corée ne sauraient être considérés comme un incident isolé; ils constituent une

/manifestation

manifestation du développement de la guerre active qui peut mettre en péril le monde entier. L'emploi d'une arme aussi inhumaine que l'arme bactérienne témoigne d'un nouveau degré de barbarie dans le comportement d'Etats qui se prétendent civilisés; un tel fait constitue une menace directe pour tous - hommes, femmes et enfants. Tous ceux qui désirent ardemment la paix et la sécurité pour eux-mêmes et pour leurs enfants doivent comprendre cette leçon. La paix est le patrimoine des hommes; il leur appartient de lutter activement pour la défendre.

Le présent rapport a été rédigé en langue anglaise et signé par tous les membres de la commission à Pékin, le 31 mars 1952.

Dr. Brandweiner

L. Cavaliere

Jack Gaster

Marc Jacquier

Ko Po-nien (en chinois)

M.L. Moerens

Letelba Rodrigues de Britto

Z. Wasilkowska

/ANNEXE

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS ET DES PRINCIPAUX TEMOINS MENTIONNES DANS LE RAPPORT

Chapitre 2

GUERRE BACTERIENNE

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| 1. Rapport | 8. Kim Il Sun |
| 2. Loi N° 1 | 9. Ra Dong Sook |
| 3. Loi N° 2 | 10. O Ching Keun |
| 4. Photographies N° 8 et 9 | 11. Kim Young Chan |
| 5. Kim Tu Wan | 12. Kim Jin Soon |
| 6. Ri Yang Rin | 13. Choi Du Sop |
| 7. An Kyo Tai | |

Chapitre 3

GUERRE CHIMIQUE

- | | |
|---|---|
| 1. Rapport du Chef de la Section de la santé du Comité populaire de la ville de Nampo | 17. Relation du cas de Yang Choon-Ok |
| 2. Docteur Kim Chu Hwa | 18. Docteur Ri Kuk Bom |
| 3. Docteur Kim Chu Hwa | 19. Docteur Huang He Nam |
| 4. Docteur Kim Chu Hwa | 20. Docteur Jo Yeb Boon |
| 5. Docteur Kim Chu Hwa et 9 autres médecins | 21. Docteur Kim Yun Kwan |
| 6. Docteur Kim-Won-Son | 22. Docteur Li Kang Chel |
| 7. Docteurs Ryu Cha Jin et O Choong Hyen | 23. Docteur Choi Suk Bok |
| 8. Choi Dong Kyu et 5 autres témoins | 24. You Ok Nyo |
| 9. Choi-Chung-Mun et 2 autres témoins | 25. Kim Jung Ja |
| 10. Carte de la région bombardée de Poong-po si | 26. Kang Kyeng Ok |
| 11. Rapport de la mission envoyée par le Comité scientifique du Ministère de la santé | 27. You Kouk Lyel |
| 12. Photographie de An Yung Ha | 28. Li Rong C. oung |
| 13. Photographie de Yang Choon Ok | 29. Han Myong Dong |
| 14. Han Sang Ok, médecin | 30. Bak Kyong Soun |
| 15. Docteur Jo Hi Dong | 31. Li Ok Nyo |
| 16. Relation du cas de An Yung Ha | 32. Renseignements fournis par Ly Chang Tai, Directeur de la Province de Kang Won |
| | 33. Rapport présenté par de nombreux médecins de l'hôpital central de Won-San |

/Chapitre 4

Chapitre 4

EXTERMINATIONS MASSIVES, MEURTRES ET AUTRES ATROCITES

1. Byen Yoon Kyoo
2. Kim Man Suk
3. O Tai Sin
4. Heu Pil Soon
5. Kim Hyen Choon
6. Choi Kye Hyen
7. Kim Sun Soo
8. Pak Chung Hi
9. Choi Soon Sil
10. O Choong Dong
11. Moon
12. Choi In Wha
13. O Y b Poon
14. Kim Yang Sun
15. Yoo Joon Soo
16. Choi Myeng
17. Ri Sung Bong
18. Chung Chi Eun
19. Kim Sung Choon
20. Chun Deuk Woo
21. Seu Ki Ho
22. Han Bo Boo
23. Kim Tai Soon
24. Choi Yoon Yeng
25. Kim Ke Wol
26. Kim Yong Sun
27. O Bong Nyung
28. Choi Sun Ok
29. Koo Sung Jin
30. Choi Ki Suk
31. Kim Dol Suk
32. Woo Mal Che
33. Pak Yong Nyo
34. Li Kab Bye
35. Kim Sang Hyen
36. Choi Soon Sil
37. Kim Hyen Choon
38. Yoo Joon Soo
39. Ah Deuk Sil
40. Choi Ki Ok
41. Kim Young Sook
42. Ge Kil Ryeu
43. Cha Yoo Suk
44. Kang Jin Hyen
45. Ri Sun Sil
46. Choi Yeum Jeung
47. Kim Ke Wol
48. Pai Jin Kyem
49. Cha Deuk Keun
50. Ri Yoon Sook
51. Pak Myeng Deuk
52. Mrs. Ree

Chapitre 5

ATTAQUES AERIENNES CONTRE LA POPULATION CIVILE

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Instruction N° 5 du Conseil militaire de la République populaire démocratique de Corée, 18 août 1950 | 14. Kim Kwan Bong |
| 2. Déclaration du chef-adjoint d'état-major de l'Armée du peuple Coréen | 15. Ri Dong Seb |
| 3. Choi Seng Hwan | 16. Kim Hyen Young |
| 4. Choi Tai Jin | 17. Choi Dong Kyu |
| 5. Ri Sam Hwa | 18. Kim Chu Hwa |
| 6. Byen Rin Se | 19. Ok Yeng Ja |
| 7. Ri Hak | 20. Yang Tai Il |
| 8. Kim Ok Kyun | 21. Rim Boong Jin |
| 9. Ri Woon Ryong | 22. Ri Bong Pal |
| 10. Jo Do Won | 23. Eak Doo Hieng |
| 11. Kim So Jo | 24. Bien Un Gu |
| 12. Kim Ok Soon | 25. Mun Jung Seung |
| 13. Chung Sin Kyun | 26. Hong Chun Cha |
| | 27. Li Chang Chun |
| | 28. Lim Byng Lhik |
| | 29. Rapport de M. Han Heung Soo |
| | 30. Choi Seng Hwan |

Chapitre 6

AUTRES CRIMES DE GUERRE

- | | |
|--|---|
| 1. Ri Sung Sub | 8. Kim So Jo |
| 2. Résumé statistique des dommages concernant Kaichen | 9. Ri Yoon Sook |
| 3. Chun Woon Hak | 10. Kim Eung Ryel |
| 4. Teun Tai Seung | 11. Choi Yoon Yeng |
| 5. Résumé statistique des dommages concernant Sookchen | 12. Cha Yoo Suk |
| 6. Hwang Wook | 13. Déclaration émanant de prisonniers de guerre britanniques (photo-copie) |
| 7. Professeur Han Heng Soo | 14. Déclaration émanant de prisonniers de guerre britanniques (photo-copie) |

/III COMMISSION DE

III

COMMISSION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
JURISTES DEMOCRATES

RAPPORT

SUR L'EMPLOI D'ARMES BACTERIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE CHINOIS
PAR LES FORCES ARMEES DES ETATS-UNIS

2 avril 1952

[Original: Français]

I.- AVANT-PROPOS

Une commission composée de juristes de huit pays a été chargée par l'Association internationale des juristes démocrates de procéder à une enquête sur les violations du droit international commises en Corée par les forces armées américaines.

La composition de cette commission était la suivante:

Heinrich BRANDWEINER, Professeur de Droit International Public à l'Université de Graz (Autriche), Président;

Luigi CAVALIERI, Avocat à la Cour de Cassation de Rome (Italie), Vice-Président;

Jack GASTER, Solicitor à Londres (Grande-Bretagne);

Marc JACQUIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (France);

KO FCNIEK, Directeur du Département d'Etudes à l'Institut Populaire des Affaires Etrangères à Pékin (Chine);

Marie-Louise MOERENS, Avocat au Barreau de Bruxelles (Belgique);

Letelba RODRIGUES DE BRITTO, Avocat au Barreau de Rio de Janeiro (Brésil);

Zofia WASILKOWSKA, Juge à la Cour Suprême de Varsovie (Pologne).

Pendant que les membres de cette commission se trouvaient en Corée où ils ont enquêté notamment sur l'emploi par l'aviation américaine d'armes bactériologiques contre la population civile, le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement chinois a publiquement accusé les Etats Unis d'utiliser également des armes bactériologiques dans les provinces du Nord-Est de la Chine.

La commission a été invitée par l'Association internationale des juristes démocrates à étendre son enquête aux faits dénoncés par le Gouvernement de la République Populaire de Chine.

Les membres de la commission se sont rendus à cette fin dans les provinces du Nord-Est.

Les cas de diffusion de bactéries signalés aux autorités étaient trop nombreux pour qu'ils puissent tous être examinés par la commission, qui a dû limiter ses investigations à dix d'entre eux relevés dans diverses localités situées au sud de la Chine du Nord-Est.

Les faits lui ont été exposés par M. PEI HSI-CHING, chef-adjoint du Département de la santé publique du Gouvernement Populaire du Nord-Est,

/et la commission

et la commission a recueilli à ce sujet les dépositions d'un certain nombre de témoins.

Elle a entendu d'autre part plusieurs experts en bactériologie, en entomologie, en pathologie, en neurologie et en clinique générale qui lui ont communiqué les résultats de leurs examens, analyses et travaux expérimentaux:

M. SICTEN H. CHEN, diplômé de l'Université Futan à Shanghai (1928), Docteur de l'Université de Paris (1934), directeur du laboratoire d'entomologie à l'Academia Sinica de Pékin et directeur-adjoint du Musée de l'Université "L'Aurore" de Shanghai.

M. CHIN YAO-TING, diplômé de l'Université de Cheeloo (1914), professeur au Collège Médical de Chine à Moukden et chef du département de biologie de la Faculté de Médecine.

M. HSIN CHUN, Docteur en médecine de l'Université Impériale de Nogaya (Japon), membre de l'Institut de Prévention antiépidémique du Nord-Est.

M. CHING KWAN-HUA, diplômé du South Manchuria Medical College à Moukden (1924), professeur et directeur du département de bactériologie au Collège Médical de Chine à Moukden.

M. LUH PAOLING, Professeur d'entomologie à l'Université Agricole de Pékin.

M. CHU CHI-MING, diplômé du Shanghai Medical College (1939), Docteur en philosophie de l'Université de Cambridge (Grande-Bretagne), expert en chef à l'Institut National des Serums et Vaccins à Pékin.

M. LI PEI-LIN, Professeur de pathologie au Collège Médical de Chine à Moukden, Docteur en philosophie de l'Université de Londres, membre de la Société de pathologie de Grande-Bretagne et d'Irlande.

M. WU CHIE-CHUNG, Professeur de Médecine au Collège Médical de Chine à Moukden, correspondant de la Faculté Royale de médecins et chirurgiens de Glasgow (Grande-Bretagne).

M. CHANG HSUEH-TEH, Docteur en médecine de Peking Union Medical College, M.S. de l'Illinois University (Etats-Unis), professeur de médecine au Peking Union Medical College.

M. HSU YING-KUEI, Docteur en médecine, ancien chargé de recherches à l'Institut de Psychiatrie de Munich (1938), professeur de neurologie et de psychiatrie au Peking Union Medical College.

Enfin le général KAO PENG, Commandant-adjoint de la Défense aérienne du Nord-Est, a fourni à la Commission des indications sur les dates et lieux de survols signalés par ses services de renseignements, et a certifié qu'au moment de ces survols, aucun appareil chinois ne se trouvait au-dessus des mêmes localités, et que les avions signalés avaient été identifiés comme des appareils militaires américains.

D'autre part, la commission a reçu communication d'un exemplaire du "Journal of Immunology" de mai 1947, contenant un long rapport de trois bactériologistes américains de la Columbia University. Le rapport confirme que dès cette époque, des études très approfondies étaient entreprises aux Etats-Unis sur l'utilisation des bactéries comme armes de guerre.

Les informations ainsi recueillies sont consignées dans le présent rapport.

II. EXPOSE DES FAITS

I. Le 3 mars 1952, à la fin de l'après midi, un paysan du village de Kiu-Tsai, situé à une vingtaine de kilomètres de Fushun, a découvert devant sa maison des insectes qui sautaient et marchaient sur la neige. Il en a avisé les autorités locales; le ramassage et la destruction des insectes ont été organisés dans les jours qui ont suivi. Les insectes étaient répandus sur un espace de plus d'un kilomètre de long (deux li chinois) et une largeur d'environ 500 mètres (1 li). Les habitants du village n'avaient jamais vu auparavant d'insectes de cette sorte, même pendant la saison chaude; or, au début de mars, il faisait encore très froid dans cette région, et la neige et la glace n'étaient pas encore fondues.

Trois témoins, parmi lesquels le paysan LIU KUAN-I qui a vu le premier les insectes, ont indiqué à la commission les circonstances de cette découverte et les conditions dans lesquelles des spécimens ont été remis aux autorités.

Le professeur CHIN YAO-TING qui a procédé à l'examen entomologique de ces insectes a souligné que des insectes de cette espèce (Collembola) avaient été répandus en grand nombre en Corée et dans le Nord-Est de la Chine.

M. CHU CHI-MING a communiqué à la commission le résultat d'expérimentations bactériologiques faites par trois experts sur un cobaye: le cobaye est mort huit jours après et il a été démontré que de nombreux Rickettsiae ont été trouvés dans la rate et que les insectes étaient porteurs d'une variété de 'Rickettsiae'.

La région de Fushun a été surveillée le 29 février par des avions américains. Deux témoins ont d'ailleurs précisé que l'alerte avait été donnée ce jour-là à Fushun.

II. Le 4 mars 1952, au village de Lao-Kuan, dans la région de Pen Hsi, de nombreux insectes ont été découverts au bord d'une rivière. Ils étaient dispersés sur un espace de plus d'un kilomètre de long (2 li 1/2) et une largeur un peu inférieure (1 li 1/2). Il y avait plusieurs espèces d'insectes, notamment des araignées et des moustiques.

Le professeur CHING KWAN-HUA a indiqué à la commission que des expérimentations faites sur des souris et des cobayes avaient permis de découvrir des bacilles semblables à ceux du groupe 'Pasteurella'; la peste est causée par des bacilles de cette famille.

/Le 29 février

Le 29 février 1952, des avions américains avaient été observés par les services d'observation militaire au sud de Pen-Hsi, au nord de Fushun et au sud de cette ville.

III. Le 5 mars 1952, un agent de l'équipe de prévention antiepidémique de Chin-Chow, nommé JEN TSAN-I, qui a déposé devant la commission, a vu plusieurs groupes de moustiques qui volaient dans le village de Fan-Chia.

Les 6 et 7 mars, des moustiques, des mouches et des araignées furent découverts en grand nombre, en particulier sur la glace d'une rivière partiellement gelée.

Selon les déclarations faites à la commission par le professeur CHING KWAN-HUA, certains de ces insectes identifiés comme Chironomus et comme mouches Helomyzides étaient porteurs de bacilles de typhoïde et paratyphoïde.

La région de Chin-Chow avait été survolée le 4 mars, à 6 heures du matin, par un avion américain.

IV. Le 7 mars 1952, un avion américain a survolé la région de Fushun.

Le même jour, un employé de chemin de fer découvrait à 10 km. de la gare de Ko-Chia-Sze un grand nombre de mouches qui volaient au-dessus et au-dessous du pont de Wu-Li-Tai. Quelques jours plus tard, le 11 mars, il est retourné au même endroit avec d'autres cheminots pour l'entretien de la voie; il y avait encore des mouches; quelques-unes ont été capturées et envoyées à Moukden. Il faisait très froid à cette époque (température minima -10°).

La commission a entendu M. SICIEN H. CHEN qui a étudié ces insectes et les a identifiés comme des mouches Hylemyia; diptères de la famille des Anthomyiides. Il a donné à leur sujet les précisions suivantes: les mouches peuvent se trouver en grand nombre au mois de mai dans cette région, mais elles ne peuvent pas vivre normalement sur la neige; elles sont très velues et aptes à porter et à échanger des bactéries.

V. A partir du 9 mars 1952, à Anshan et dans d'autres villes, plusieurs cas mortels d'encéphalite ont été signalés.

La région d'Anshan avait été survolée par deux avions américains le 2 mars, à 2 heures du matin et dans les jours qui ont suivi, la présence de moustiques avait été constatée dans la ville.

/ Le professeur CHING KWAN-HUA

Le professeur CHING KWAN-HUA a indiqué à la commission que des souris inoculées avec ces moustiques broyés étaient mortes en présentant les mêmes signes cliniques que les malades atteints d'encéphalite, et qu'un virus névrotropique avait été découvert.

La Commission a également entendu le docteur YOUNG HUA-HSIN, médecin à Anshan, qui, après avoir confirmé la présence anormale en cette saison de moustiques dans cette ville, a versé à son dossier la copie de deux rapports établis par lui les 17 et 18 mars, précisant les symptômes semblables à ceux de l'encéphalite, observés sur deux malades avant leur décès.

Plusieurs médecins experts ont communiqué à la commission les rapports établis à la suite de l'autopsie de ces deux malades, et qui concluent à une attaque aiguë d'encéphalite.

Le professeur LI PEI-LIN a souligné la similitude des lésions constatées dans le cerveau des victimes autopsiées et celui des souris inoculées expérimentalement.

VI.- Le 11 mars 1952, à deux reprises, à 8 h. et 11 h. du matin, la région d'Antung a été survolée chaque fois par quatre avions américains qui suivaient le fleuve Yalu.

Ce jour, à 11 h. du matin, les habitants du village de Pai-Tsin-Tze (district de Chang-Sen) ont entendu un bruit de moteurs et aperçu trois avions venant du nord-ouest et se dirigeant vers le sud-est. Ils ont vu tomber un objet lancé par un avion. Cet objet n'a pas été retrouvé, mais une grande quantité de plumes de volailles, la plupart blanches, quelques-unes jaunes a été découverte dans les champs.

Le docteur HSIN CEUN a indiqué à la commission que des expériences sur des souris avaient révélé la présence dans ces plumes de bacilles 'anthrax' (bactérie du charbon).

VII. Dans la matinée du 12 mars 1952, un groupe de huit avions américains a survolé la région d'Antung et Kwan-Tien.

Un épicier de Kwan-Tien, M. HAN YOUNG-PING a indiqué à la commission qu'il se trouvait vers midi sur le pas de la porte de son magasin situé dans le quartier Nam-Men-Li, lorsque des avions sont passés. Les avions volant très haut, venaient de l'ouest et se dirigeaient vers l'est, le temps était très clair; le témoin a

/entendu

entendu le bruit des moteurs et a vu les faisceaux de fumée blanche tracés par les avions. M. HAN YOUNG-PING a vu alors descendre un objet blanc, qui paraissait avoir la forme d'un tuyau, et qui lui sembla tomber dans la partie est de la ville.

Le 21 mars, un élève de l'école secondaire de Kwan-Tien, nommé LI SZE-CHIEN, alors qu'il participait à la recherche des insectes ordonnée par les autorités, a découvert dans un champ de maïs à environ 1 km. à l'est de la muraille extérieure de la ville un trou d'une profondeur d'environ 4 pouces. Près de ce trou, il y avait de nombreux petits débris de couleur gris-blanc à l'intérieur et gris-argent à l'extérieur, et à trois mètres de là, une tige en fer à l'extrémité de laquelle était attachée une calotte de métal. Le témoin, qui a déposé devant la Commission a trouvé, à proximité du trou, des plumes de poulet, les unes courtes jaunes et blanches, les autres plus longues et noires. Ces plumes par leur quantité et leur couleur différente paraissaient provenir de plusieurs poulets. Il n'a pas trouvé d'os de volailles aux alentours.

Le jeune LI SZE-CHIEN a vu également des insectes vivants dont il ne connaissait pas l'espèce et qui n'existent pas normalement dans la région. Il a remis à un de ses professeurs les débris qui lui ont paru provenir d'une bombe bactériologique ainsi que des échantillons de plumes. Il a ramassé et brûlé des insectes, sauf quelques spécimens conservés pour être remis aux autorités.

Les membres de la commission ont pu examiner eux-mêmes les débris de bombes et les échantillons des plumes trouvées à Kwan-Tien. L'analyse des plumes et des débris de bombes est en cours; des souris inoculées sont mortes, mais les bactéries n'ont pas encore été isolées.

VIII.- Le 15 mars 1952 à Moukden vers 21 h. 30, un soldat du Corps de sécurité, alors qu'il se trouvait en service dans le district sud de la ville, a aperçu "deux éclairs et quelque chose de lumineux" tomber au-dessus du quartier Ma-Lu-Wan, à un intervalle de 4 ou 5 secondes, sans avoir entendu d'explosion. Un autre soldat a observé le même phénomène.

Les sirènes n'ont pas été utilisées pour donner l'alerte à la population, mais il a été affirmé à la commission par le chef de la section d'information du Bureau de défense antiaérienne de la ville que ce service avait été avisé du survol d'un avion américain. Le général KAO PENG a d'ailleurs indiqué à la commission que ce survol avait été observé et signalé aux autorités militaires à 21 heures.

/Madsme

Madame LI SHAN-PING, Présidente du Syndicat des Employés du Département du Commerce et chef-adjoint du Service de prévention antiépidémique de ce département a remis à la commission le texte d'un rapport en date du 18 mars dont elle a confirmé les termes. Ce rapport rend compte des recherches effectuées les 15 et 16 mars par 200 employés qui ont ramassé dans l'immeuble où logent les employés de ce département et aux alentours une grande quantité d'insectes de nombreuses espèces, en particulier des mouches et des sauterelles, dont la présence dans la ville, à cette époque, était tout à fait anormale.

Le même témoin a indiqué que le Comité antiépidémique du Département du Commerce avait été constitué le 9 mars 1952, qu'il avait procédé à une désinfection complète du 9 au 13 mars, et qu'aucun insecte suspect n'avait été trouvé avant la soirée du 15 mars.

Trois experts ont été entendus à ce sujet par la commission.

Le Professeur SICIEN H. CHEN a examiné les sauterelles identifiées comme appartenant à l'espèce Locusta migratoria. Dans la région de Moukden, ces insectes disparaissent normalement à la fin de l'automne ou au début de l'hiver après la ponte des oeufs qui éclosent seulement aux mois de mai ou juin. Ceux qui ont été trouvés vivants le 15 mars à Moukden ne peuvent, à son avis, provenir de la région.

D'autres sauterelles trouvées dans une cour en ciment ont été identifiées comme des sauterelles naines du genre 'Acrydium'.

Le professeur LUH PAOLING a étudié les mouches qui étaient de l'espèce Muscina stabulans, plus grandes que les mouches domestiques. Ce sont des agents favorables à la transmission du Choléra, de la dysenterie, de la typhoïde et de la paratyphoïde. Cette espèce vit surtout dans les régions tempérées. L'expert estime impossible qu'à cette époque et dans cette région, elles se trouvent normalement en grande quantité en dehors des maisons.

M. CHING KWAN-HUA a indiqué que les mouches capturées étaient porteurs de bacilles de typhoïde.

IX. Le 17 mars 1952, un habitant de la ville de Sze-Ping a découvert des mouches dans la campagne; des recherches systématiques ont été effectuées, et de grandes quantités de mouches groupées ont été trouvées.

/Le professeur Chin Yao-Ting

Le professeur CHIN YAO-TING qui a examiné beaucoup de ces insectes a indiqué à la commission qu'il s'agissait de mouches de l'espèce 'Musca vicina' qui ne pouvaient se trouver normalement en plein air en hiver dans une région enneigée. Les premières analyses ont révélé qu'elles étaient porteurs de bacilles du charbon (anthrax).

Le général KAO PENG a déclaré à la commission qu'il n'avait pas reçu de rapport relatif au survol de cette région par des avions américains à la date du 17 mars ou dans les jours précédents.

X.- Le 19 mars 1952, un employé de la gare de Tieh-Ling a découvert devant la gare et dans plusieurs parties des bâtiments de cette gare des groupes de moustiques qui volaient, alors que la température minima à cette date avait été de -10°.

Le Professeur CHIN YAO-TING a examiné quelques-uns de ces insectes et les a identifiés comme de l'espèce "Aedes Koreicus". Il a précisé à la commission que normalement cette espèce apparaissait seulement à la fin du mois de mai dans le nord-est de la Chine. Les analyses pour déterminer si ces insectes étaient porteurs de bactéries sont en cours.

Un avion américain avait survolé la région le 15 mars à 21 heures.

/III. CONCLUSIONS

III. CONCLUSIONS

Les documents et témoignages recueillis par la commission permettent de considérer comme établis les faits suivants :

- 1) Au cours du mois de mars 1952, la présence anormale d'insectes de diverses espèces a été signalée et vérifiée en divers points du sud de la Chine du Nord-Est, mais la plupart éloignées de la frontière de Corée.
- 2) Dans tous les cas, la présence de ces insectes était anormale en raison notamment de la saison et de la température, ainsi que leur concentration sur des espaces limités.
- 3) Dans plusieurs cas, des plumes ont été également découvertes en des endroits où leur présence ne pouvait pas s'expliquer naturellement.
- 4) Dans la plupart des cas, il résulte des analyses et expérimentations pratiquées sur des cobayes ou des souris que ces insectes et ces plumes étaient porteurs de microbes de maladies contagieuses: bactéries de pasteurellosis, du charbon, de la typhoïde et paratyphoïde, rickettsia et virus d'encéphalite.
- 5) Il a été établi, dans neuf cas examinés par la commission, que les régions où ont été découverts les insectes ou les plumes avaient été survolées par des avions américains le jour même ou dans les quelques jours qui ont précédé cette découverte.
- 6) Dans plusieurs cas, les témoins ont vu un objet lancé par ces avions et dans un cas, on a trouvé des débris qui proviennent d'un récipient apparemment destiné à contenir des insectes.
- 7) Bien que les mesures sanitaires prises par les autorités aient jusqu'ici écarté tout danger d'épidémie, 17 personnes contaminées par des insectes porteurs de bacilles sont décédées.

La commission estime que les insectes et plumes infectés n'ont pu être apportés dans ces régions que par les avions américains, qui n'avaient ni le droit ni aucun motif avouable de survoler le territoire de la Chine du Nord-Est.

Cette conclusion s'impose d'autant plus lorsqu'on rapproche ces faits des constatations effectuées par la commission lors de son enquête en Corée. Le rapport établi à la suite de cette première enquête, et qui signale notamment la découverte des débris d'une bombe spéciale portant une inscription en anglais,

/établit

établit que les forces américaines ont répandu en Corée des insectes porteurs de bactéries de maladies contagieuses. Or, beaucoup des insectes infectés découverts en Chine sont semblables à ceux trouvés en Corée.

L'emploi des armes bactériologiques est interdit par les lois et coutumes de la guerre. Cette prohibition, confirmée par le Protocole de Genève du 18 juin 1925, s'impose d'autant plus lorsqu'il n'y a pas de conflit armé.

Le Statut du Tribunal international militaire de Nuremberg a qualifié de crime contre l'humanité, sans distinction entre l'état de paix et l'état de guerre, l'assassinat et l'extermination des populations civiles. .

La Convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide s'applique expressément en temps de paix comme en temps de guerre aux meurtres ou atteintes graves à l'intégrité physique des membres d'un groupe national, ethnique et racial, commis ou tentés avec l'intention de détruire ce groupe comme tel, en tout ou en partie.

Nous considérons que les faits ci dessus rapportés constituent un acte d'agression commis par les Etats Unis, un acte de génocide et un crime contre l'humanité particulièrement odieux. Ils font peser en effet sur toute une population une menace extrêmement grave dont les limites et les conséquences ne peuvent être prévues à l'avance.

Notre conviction est fondée sur des faits que nous avons vérifiés avec toute la rigueur des disciplines juridique et la conscience de nos responsabilités.

Comme juristes, nous élevons une protestation solennelle contre ces violations du droit international.

Comme démocrates, nous dénonçons un acte d'agression qui menace la paix mondiale.

Comme hommes et comme femmes, nous exprimons notre émotion indignée devant cette monstrueuse utilisation de la science pour des buts criminels.

Ce rapport a été rédigé en langue française et signé par tous les membres de la commission à Pékin, le 2 avril 1952:

Dr. Brandweiner
L. Cassinieri
Jack Gaster
Marc Jacquier
Ko Po-Nien (en chinois)
M.L. Moerens
Letelba Rodrigues De Britto
Z. Wasilkowska.

